



# Bulletin Officiel

N°6872 Mardi 30 mai 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE ELECTIVE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS 3

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR - 4

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 6

### LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV BH CAPITALISATION 7

SICAV BH OBLIGATAIRE 9

### AUGMENTATION DE CAPITAL : SOUSCRIPTION PUBLIQUE

SNMVT – MONOPRIX 11

### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG- 12

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1 18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 23

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

**ANNEXE II**

**INFORMATIONS POST AGO**

- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS
- SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAUDIENNE -SITS -

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

- SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS – SIMPAR - (CONSOLIDES)

**ANNEXE IV**

**SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRÊTÉES AU 31 MARS 2023**

- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- STRATEGIE ACTIONS SICAV SA
- UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE ELECTIVE**

**SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la **Société Atelier du Meuble intérieurs S.A** sont invités à assister à la 2<sup>ème</sup> réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se **tiendra le Mardi 22 Juin 2023 à 10 h 30**, au siège social de la Société sis à la Zone Industrielle Sidi Daoud la Marsa Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour unique suivant :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration et ce pour un mandat de trois ans (2023-2024 et 2025) et jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

NB : Par actionnaires minoritaires, on entend les actionnaires détenant individuellement au plus 0.5% du capital (soit pas plus de 27 808 actions)

Remarque : Les Documents afférents à cette Assemblée (CV et pièces d'identité des candidats) ainsi que tous les documents prévus par l'article 22 de la Décision Générale du CMF N°23 du 10 mars 2020 sont mis à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société sise à la Z I Sidi Daoud 2046 Tunis

Rappel : La première réunion de l'Assemblée Générale Elective a été tenue le 19/05/2023 a pris acte de l'unique candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires déposée par Monsieur Nader Ghazouani, et conformément à la loi en vigueur l'élection de représentant des actionnaires minoritaires pour le poste d'administrateur a été reporté ultérieurement vu que le quorum des actionnaires non atteint.

## بلاغ الشركات

### مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

#### الشركة العقارية وللمساهمات

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 16 جوان 2023.

#### القرار الأول:

بعد إستماعها إلى تلاوة:

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية 2022.

- وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2022.

تسجّل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2022 كما وقع عرضها عليها.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

#### القرار الثاني:

بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قُدّم طبقاً لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية صادقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير والإتفاقيات المدرجة به.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

#### القرار الثالث:

قررت الجلسة العامة العادية إدماج الناتج للسنة المحاسبية 2022، التي سجلت خسارة بمبلغ 2 331 731,458 دينار ضمن النتائج المؤجلة لسنة 2022 و التي تتضمن إستهلاكات مؤجلة مفصّلة كما يلي:

- استهلاكات مؤجلة لسنة 2018 : 164.311 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2019 : 101.438 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2020 : 59.693 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2021 : 32.041 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2022 : 66.568 دينار

تمت المصادقة على هذا القرار .....

#### القرار الرابع:

قررت الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة بخصوص تصرفهم طيلة السنة المالية 2022.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

#### القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ منح الحضور لمجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الموزعة بعنوان سنة 2022 كما يلي :

- منحة الحضور لمجلس الإدارة : مائة وثمانية ألف دينار ( 108.000 د) خام.

- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق : خمسة عشرة ألف دينار ( 15.000 د) خام.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

#### القرار السادس:

طبقا لمقتضات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية تعيين السيد(ة) ..... عضوا بمجلس الإدارة و ذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنتظر في حسابات السنة المحاسبية 2025.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

#### القرار السابع:

طبقا لمقتضات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية تعيين السادة:

-  
-  
عضوين مستقلين بمجلس إدارة الشركة و ذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنتظر في حسابات السنة المحاسبية 2025.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

#### القرار الثامن:

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بالفصل السابع من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999، تجدد الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها لتقوم الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالبورصة وتعطي في هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وأجال الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

#### القرار التاسع:

تخول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار .....

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**  
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
AGREMENT DU CMF DU 25 DECEMBRE 2001  
**Siège Social :** Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2023, **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022 et à compter du mercredi 31 mai 2023 un dividende de **4,635 dinars par action.**

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA, AMEN BANK** et **QNB TUNISIA.**

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2023 – AS – 0766

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SICAV BH CAPITALISATION**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994

**Siège social :** Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

<b>Administrateur</b>	<b>Activités exercées</b>	<b>Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés</b>
Mme. Lamia TLILI Présidente du Conseil d'Administration de la SICAV	Directrice Centrale commerciale à la BH BANK	Représentant permanent de BH BANK au Conseil d'Administration de BH SICAF
BH BANK	Banque	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</b> -SICAV BH OBLIGATAIRE - POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT -BH SICAF -BH ASSURANCE -La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC) -BH IMMO -BH LEASING -BH RECOUVREMENT -BH INVEST -BH EQUITY
BH ASSURANCE	Assurance	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</b> - SICAV BH OBLIGATAIRE - BH EQUITY - BH IMMO - BH LEASING - BH INVEST - La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC)
BH SICAF	Société d'investissement	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</b> - BH ASSURANCE - BH INVEST - BH IMMO - SICAV BH OBLIGATAIRE
M. Ahmed TRABELSI	Président Directeur général des sociétés ETTAYSSIR, ESSANIA, PLATOTECHNICA et Gérant de la société TRABELSI SERVICES	<b>Président du Conseil d'Administration des sociétés :</b> - BH ASSURANCE - ETTAYSSIR - ESSANIA - PLATOTECHNICA

		<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</b> - BH BANK - BH LEASING - BH SICAF
M. Radhouane ZOUARI	Néant	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</b> -BH ASSURANCE -TUNISIE VALEURS

---

2023 – AS – 0767

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SICAV BH OBLIGATAIRE**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

**Siège social :** Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme Kmar ZAOUALI Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Directeur Central de la planification et du contrôle de gestion à la BH BANK	Néant
BH BANK	Banque	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</b> -SICAV BH CAPITALISATION - POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT -BH SICAF -BH ASSURANCE -La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC) -BH IMMO -BH LEASING -BH RECOUVREMENT -BH INVEST -BH EQUITY
BH ASSURANCE	Assurance	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</b> - SICAV BH CAPITALISATION - BH EQUITY - BH IMMO - BH LEASING - BH INVEST - La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC)
BH SICAF	Société d'investissement	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</b> - BH ASSURANCE - BH INVEST - BH IMMO - SICAV BH CAPITALISATION
BH EQUITY	Capital investissement	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</b> - BH ASSURANCE - BH INVEST

BH LEASING	Leasing	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</b> - BH ASSURANCE - BH INVEST
------------	---------	---

2023 – AS – 0768

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL :**

**SOUSCRIPTION PUBLIQUE**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT – Monoprix »**

1, rue Larbi Zarrouk – Mégrine Riadh Tunisie

La société SNMVT informe ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire du capital social de la société de **10 752 728 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/01/2023 et ouverte à la souscription le 04/05/2023, conformément au prospectus visé par le CMF en date du 17/04/2023 sous le n°23-1099, **a été réalisée dans la limite de 99,85% du montant de l'augmentation de capital initialement décidée** et ce, par la souscription à **5 368 053 actions** nouvelles au prix d'émission de 5,500 dinars chacune, soit 2 dinars de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 3,500 dinars.

Les **8 311 actions non souscrites** seront offertes au public (autres que les actionnaires de la société) du **31/05/2023** au **02/06/2023** inclus.

Les actions seront attribuées proportionnellement à la demande et en fonction du nombre d'actions offertes.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Magasin Général -SMG-**

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées  
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

### **But de l'émission**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

### **Registre des actionnaires**

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0391

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
«CIL 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**But de l'émission :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

[www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.*

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres :**

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,480	112,498
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,634	155,664
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	129,140	129,161
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	140,073	140,101
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,631	134,696
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	136,375	136,401
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,292	129,311
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,998	52,006
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,779	37,789
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,722	128,745
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,272	113,291
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,827	112,850
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,974	19,978
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,909	136,935
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,498	134,518
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,966	12,968
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	191,738	191,774
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,860	12,862
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,800	108,821
21	ATTIARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIARI GESTION	23/08/21	108,943	112,032	112,054
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,641	15,644
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,102	2,105
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,657	69,667
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	148,913	148,681
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	112,171	112,179
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	120,272	120,288
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	157,939	158,209
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	588,821	589,449
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	151,863	151,043
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	187,345	188,563
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	107,223	107,136
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	143,681	143,701
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	169,974	170,319
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	161,701	161,346
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,312	25,224
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,520	101,703
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,062	1,061
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,066	1,067
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 464,088	2 480,825
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	154,698	156,423
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	247,718	248,481
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,114	3,143
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,788	2,813
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,688	56,574
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,403	1,404
47	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,253	1,262
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,250	1,264
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,283	15,588
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,774	11,947
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,938	15,304
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
55	UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	95,961	95,838
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,243	1,254

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
57 SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	108,923	108,944
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	98,592	98,606
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,106	105,122
60 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	102,746	102,764
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	110,439	103,712
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	113,631	108,045
63 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,088	104,108
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	101,575	101,596
65 MILLENIUM OBLIGATAIRES SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,700	104,727
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	110,136	110,156
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	108,001	103,941
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,366	103,384
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	101,892	101,913
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	108,979	105,954
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,216	102,234
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	105,123	100,198
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,290	106,307
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,894	101,910
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,706	111,721
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	103,474	103,505
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	113,151	107,797
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	101,978	102,004
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	113,370	106,505
<b>SICAV MIXTES</b>							
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	63,905	63,626
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	109,811	109,851
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,683	17,684
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	320,152	320,392
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 247,305	2 245,741
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,598	70,713
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,280	55,343
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,704	107,711
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
89 FCP IRADEIT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,247	11,230
90 FCP IRADEIT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	15,878	15,796
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,065	18,054
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,635	15,616
93 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation
94 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	111,763	105,696
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	84,222	84,882
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	89,025	89,694
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGES-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	102,273	102,505
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	100,420	100,331
99 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,582	11,552
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	104,836	104,689
101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	156,648	156,280
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,241	95,559
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	125,448	125,369
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	151,135	154,345
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	201,502	200,390
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	187,483	185,488
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	182,011	177,419
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	24,858	25,071
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,723	155,732
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 261,587	10 279,808
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	156,664	157,641
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	98,512	100,368
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 959,713	4 950,219
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,504	10,586
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	176,598	170,116
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 403,860	11 581,751
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 584,894	10 404,882
119 FCP JASMINS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 159,930	10 177,985
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 036,347	10 054,553
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	131,597	126,561
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 012,994	1 025,639

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### INFORMATIONS POST AGO

#### **SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2023, la Société Atelier du Meuble intérieurs publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration.

#### **1. Les résolutions adoptées :**

##### **Première résolution :**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2022.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.**

##### **Deuxième résolution :**

L'Assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.**

##### **Troisième résolution :**

L'Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2022 qui s'élève à 2 974 747 TND comme suit :

Résultat de l'exercice	2 974 747
Résultats reportés 2021	2 285 161
Résultat à affecter	<u>5 259 908</u>
Affectation de la réserve légale	<u>0</u>
Résultat disponible	5 259 908
Dividendes à distribuer	2 224 654
Résultats reportés 2022	3 035 254

En conséquence, le dividende par action correspond à 0.400 DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au 31/07/2023.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.**

#### **Quatrième résolution :**

L'Assemblée décide d'allouer la somme de Trois mille Dinars (3000DT) brute pour chaque membre du Conseil d'Administration en tant que jetons de présence.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.**

#### **Cinquième résolution :**

L'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Mr Hatem Ben Slimane
- Mr Mohamed Aziz Ben Slimane
- Mme Salima Ben Slimane
- Mr Riadh Kekli

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

En outre, et suite au défaut de quorum des actionnaires minoritaires, l'assemblée générale des actionnaires décide de reporter l'élection d'un nouveau représentant des actionnaires minoritaires à une date ultérieure à la quelle sera convoquée les actionnaires minoritaires pour une assemblée générale électorale et autorise ainsi le Conseil d'Administration afin d'accomplir les formalités nécessaires.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.**

#### **Sixième résolution :** Nomination de deux administrateurs indépendants au conseil d'administration ;

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de La Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis, et à la décision générale du Conseil du Marché financier N°23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres Indépendants au Conseil d'Administration

Et suite à l'avis du CMF après dépouillement et sélection des candidatures reçues conformément à l'appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant

L'assemblée générale prend acte de la conformité des procédures appliqués par le conseil d'administration et décide de nommer les deux administrateurs indépendants :

- Monsieur Mondher Achour
- Monsieur Mohamed Benzarti

Entant que membre au Conseil d'Administration pour un mandat de trois années à savoir 2023, 2024 et 2025.

Ils exerceront leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.**

#### **Sixième résolution :** Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à terme, l'Assemblée générale décide de nommer le Cabinet FINOR (Identifiant Unique 048096H) représenté par Monsieur Karim Derouiche en qualité de commissaire aux comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.**

#### **Septième résolution :**

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.**

## 2. Bilan après affectation du résultat comptable :

(Montants exprimés en dinar tunisien)

		Notes	<u>31/12/22</u>	<u>31/12/21</u>
<b>ACTIFS</b>				
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
	Actifs immobilisés			
	Immobilisations incorporelles		246 026	245 801
	Moins : amortissements		(239 630)	(229 679)
		4	6 396	16 122
	Immobilisations corporelles		11 360 586	10 970 462
	Moins : amortissements		(4 853 714)	(4 546 037)
		4	6 506 872	6 424 425
	Immobilisations financières		2 458 614	2 421 649
	Moins : provisions		(602 437)	(578 690)
		5	1 856 177	1 842 959
	Total des actifs immobilisés		8 369 445	8 283 506
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>			<b>8 369 445</b>	<b>8 283 506</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
	Stocks	6	6 086 152	4 624 916
	Moins : provisions		- 64 005.00	-
			6 022 147	4 624 916
	Clients et comptes rattachés		7 528 344	8 122 714
	Moins : provisions		(357 979)	(308 620)
		7	7 170 365	7 814 094
	Autres actifs courants	8	1 124 264	1 049 277
	Placements et autres actifs financiers		11 314	6 483
	Liquidités et équivalents de liquidités	9	554 968	318 358
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>			<b>14 883 058</b>	<b>13 813 128</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>			<b>23 252 503</b>	<b>22 096 634</b>

		Notes	<u>31/12/22</u>	<u>31/12/21</u>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
	Capital social		5 561 635	5 561 635
	Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
	Réserves		1 372 304	1 367 801
	Actions propres		(67 144)	(67 144)
	Résultats reportés		3 035 254	2 285 161
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>	10	<u>11 355 089</u>	<u>10 600 493</u>
<b>PASSIFS</b>				
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
	Emprunts et dettes assimilées	11	557 609	976 071
	Provisions pour risques et charges		325 028	303 028
	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<u>882 637</u>	<u>1 279 099</u>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
	Fournisseurs et comptes rattachés	12	5 991 844	5 543 370
	Autres passifs courants	13	4 187 617	3 604 049
	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	835 316	1 069 623
	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<u>11 014 777</u>	<u>10 217 042</u>
	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u>11 897 414</u>	<u>11 496 141</u>
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u>23 252 503</u>	<u>22 096 634</u>

### 3. Etat d'évolution des capitaux propres :

(exprimé en dinars)

Soldes au 31 Décembre 2022	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves pour réinvestiss	Autres compléments	Actions propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Dividendes distribués	Total
	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	16 141	-67 144	2 285 161	2 974 747	-	13 579 743
Affectation approuvée par l'AGO du 19/05/2023							750 093	2 974 747	2 224 654	-
Distribution de dividendes									-2 224 654	-2 224 654
Soldes après affectation résultat 2022	5 561 635	1 453 040	556 163	800 000	16 141	-67 144	3 035 254	0	0	11 355 089

### 4. Liste des membres du Conseil d'administration :

#### - Membres des organes d'administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse	Activités
M. Hatem Ben Slimane	Lui-même	Membre	2023-2024-2025	Gamarth Sup Tunis	Gérant Ste Bureau +
M. Aziz Ben Slimane	Lui-même	Membre	2023-2024-2025	Gamarth Sup Tunis	Gérant Ste SMC et Ste TALOS
Me Salima Ben Slimane	Lui-même	Membre	2023-2024-2025	Gamarth Sup Tunis	Néant
M. Riadh Kekli	Lui-même	Membre	2023-2024-2025	La Marsa Tunis	Gérant Ste Face Management

Nomination suite à l'AGO du 19/05/2023

#### - Membres Indépendants

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse	Activités
M. Mondher Achour	Lui-même	Membre	2023-2024-2025	Kalaa Sousse	Analyste Financier
M. Mohamed Benzarti	Lui-même	Membre	2023-2024-2025	Rue Azerbaïdjan Ariana	Retraité / ancien Dir CETIBA

Nomination suite à l'AGO du 19/05/2023

**Pour le représentant des actionnaires minoritaires :** suite au défaut de quorum des actionnaires minoritaires, l'assemblée générale des actionnaires décide de reporter l'élection d'un nouveau représentant des actionnaires minoritaires à une date ultérieure à la quelle sera convoquée les actionnaires minoritaires pour une assemblée générale électorale et autorise ainsi le Conseil d'Administration afin d'accomplir les formalités nécessaires.

#### - Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Administrateur	Fonction au sein de la société	Mandat	Adresse
M. Aziz Ben Slimane	Directeur Général	2020-2021-2022	Gamarth Sup Tunis

# بلاغ الشركات

## معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية

### الشركة العقارية التونسية السعودية

مقرها المركز العمراني الشمالي - مركز المدينة الدولي - برج المكاتب بتونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 18 ماي 2023 تنشر الشركة العقارية التونسية السعودية ما يلي :

- ♦ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- ♦ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ♦ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتماد قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ♦ قائمة أعضاء مجلس الإدارة .

#### 1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية :

##### اللائحة الأولى:

بعد اطلاعها على التقرير السنوي لنشاط الشركة العقارية التونسية السعودية والتقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2022، تصادق الجمعية العامة العادية على تقرير النشاط للسنة المالية 2022، كما تصادق على القوائم المالية الفردية المقفلة في 31 ديسمبر 2022 والتي تفرز نتيجة ايجابية قدرها 564.636 دينار.

وتمت الموافقة على هذه اللائحة بالإجماع

##### اللائحة الثانية:

بعد اطلاعها على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2022 تصادق الجمعية العامة العادية على جميع الاتفاقيات والعمليات الواردة بهذا التقرير.

وتمت الموافقة على هذه اللائحة بالإجماع

##### اللائحة الثالثة:

بعد اطلاعها على تقرير نشاط المجمع والقوائم المالية المجمع للشركة لسنة 2022، وعلى تقرير مراقبي الحسابات لنفس الفترة، تصادق الجمعية العامة العادية على تقرير النشاط وعلى القوائم المالية المجمع المختومة في 31 ديسمبر 2022 والتي تفرز نتيجة ايجابية قدرها 1.166.080 دينار .

تمت الموافقة على هذه اللائحة بالإجماع

##### اللائحة الرابعة:

تبرئ الجمعية العامة العادية للمساهمين ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم بعنوان السنة المالية 2022.

تمت الموافقة على هذه اللائحة بالإجماع

##### اللائحة الخامسة:

تقرر الجمعية العامة العادية للمساهمين تخصيص النتيجة الصافية الإيجابية لسنة 2022 كما يلي:

564.636 دينار

أرباح سنة 2022

7.252.676,375 دينار

الأرباح المرحلة السابقة

7.817.312 دينار

مجموع النتائج المرحلة في نهاية 2022

وتمت الموافقة على هذه اللائحة بالإجماع

## اللائحة السادسة:

عملا بأحكام الفصل 192 من مجلة الشركات التجارية، يعلم الممثل القانوني للشركة الجمعية العامة العادية أنّ أعضاء مجلس الإدارة قد قاموا بإعلامه بتوليهم مناصب شركات أخرى.  
وعملا بأحكام الفصل 209 من مجلة الشركات التجارية، يعلم رئيس مجلس الإدارة الجمعية العامة العادية أنّ المدير العام للشركة قد قام بإعلامه بتوليهم مناصب شركات أخرى.  
تسجل الجمعية العامة العادية للمساهمين هذا الإعلام وتبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة وذمة المدير العام.

وتمت الموافقة على هذه اللائحة بالإجماع

## اللائحة السابعة:

تفوض الجمعية العامة العادية للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه القيام بإجراءات التسجيل والإيداع والنشر وكل العمليات المستوجبة قانونا.

وتمت الموافقة على هذه اللائحة بالإجماع

2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية:

القوائم المالية للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2022		
الموازنة		
(محتسب بالدينار التونسي)		
2021 31 ديسمبر	2022 31 ديسمبر	المكبرات التفسيرية
		<b>الأصول</b>
		<b>الأصول غير الجارية</b>
		الأصول الثابتة
42 056	22 059	- الأصول الثابتة غير المادية
-40 905	-21 278	- استهلاكات الأصول الثابتة غير المادية
<b>1 151</b>	<b>781</b>	
1 593 534	1 914 586	- الأصول الثابتة المادية
-1 102 467	-1 097 292	- استهلاكات الأصول الثابتة المادية
<b>491 067</b>	<b>817 294</b>	
10 938 464	10 939 503	الأصول المالية
-62 460	-62 460	مدخرات لإنخفاض قيمة الأصول المالية
<b>10 876 004</b>	<b>10 877 043</b>	
<b>11 368 223</b>	<b>11 695 117</b>	<b>مجموع الأصول الثابتة</b>
<b>11 368 223</b>	<b>11 695 117</b>	<b>مجموع الأصول غير الجارية</b>
		<b>الأصول الجارية</b>
33 986 163	34 061 473	- المخزون
-88 687	0	- مدخرات المخزونات
<b>33 897 476</b>	<b>34 061 473</b>	
1 001 208	1 186 948	- حفاء والحسابات المتصلة بهم
-710 978	-257 073	- مدخرات الحفاء
<b>290 230</b>	<b>929 875</b>	
9 525 080	7 009 564	- أصول جارية أخرى
-402 239	-26 684	- مدخرات الأصول الجارية
<b>9 122 842</b>	<b>6 982 880</b>	
0	0	- توضيفات وأصول مالية أخرى
360 871	1 281 366	- السيولة وما يعادل السيولة
<b>43 671 418</b>	<b>43 255 594</b>	<b>مجموع الأصول الجارية</b>
<b>55 039 641</b>	<b>54 950 711</b>	<b>مجموع الأصول</b>

**القوائم المالية للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2022**  
**الموازنة**

2021 31 ديسمبر	2022 31 ديسمبر	المذكرات التفسيرية	
			<b>الأموال الذاتية والخصوم</b>
			<b>الأموال الذاتية</b>
15 600 000	15 600 000		- رأس المال الإجتماعي
1 560 000	1 560 000		- احتياطات قانونية
11 430 300	11 430 300		- منح إصدار
43 265	36 359		- احتياطات الصندوق الاجتماعي
4 436 921	4 436 921		- إحتياطات أخرى
7 252 636	7 817 273		- النتائج المؤجلة
	-		- نتائج في انتظار التخصيص
<b>40 323 122</b>	<b>40 880 852</b>		<b>مجموع الأموال الذاتية قبل احتساب نتيجة السنة</b>
			<b>نتيجة السنة</b>
<b>40 323 122</b>	<b>40 880 852</b>		<b>مجموع الأموال الذاتية بعد التخصيص</b>
			<b>الخصوم الغير الجارية</b>
4 417 166	5 128 000		- قروض بنكية
477 419	460 367		- مخدرات للمخاطر والأعباء
<b>4 894 585</b>	<b>5 588 367</b>		<b>مجموع الخصوم الغير الجارية</b>
			<b>الخصوم الجارية</b>
1 174 674	1 096 552		- المزودون والحسابات المتصلة بهم
5 566 298	7 331 274		- الخصوم الجارية الاخرى
3 080 962	53 665		- المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية
<b>9 821 933</b>	<b>8 481 491</b>		<b>مجموع الخصوم الجارية</b>
<b>14 716 519</b>	<b>14 069 858</b>		<b>مجموع الخصوم</b>
<b>55 039 641</b>	<b>54 950 711</b>		<b>مجموع الأموال الذاتية والخصوم</b>

4. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية:

جدول العمليات المسجلة على الأموال الذاتية  
في 31 ديسمبر 2022  
(محتسب بالدينار التونسي)

المجموع	نتيجة السنة	نتائج في انتظار التخصيص	النتائج المؤجلة	احتياطي إعادة إستثمار معفاة	احتياطيات الصندوق الإجتماعي	منح إصدار	الإحتياطي القانوني	رأس المال الإجتماعي	
40 323 122	1 242 577	-	6 010 060	4 436 921	43 265	11 430 300	1 560 000	15 600 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2021
-	(1 242 577)	-	1 242 577	-	-	-	-	-	التخصيصات المصادق عليها من طرف الجلسة العامة العادية المنعقدة في 15 أبريل 2022
(6 906)					(6 906)				
564 636	564 636	-	-	-	-	-	-	-	نتيجة السنة
	(564 636)		564 636						التخصيصات المصادق عليها من طرف الجلسة العامة العادية المنعقدة في 18 ماي 2023
40 880 852	-	-	7 817 273	4 436 921	36 359	11 430 300	1 560 000	15 600 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2022 بعد التخصيص

5. قائمة أعضاء مجلس الإدارة :

Administrateur	Poste occupé	Date d'expiration du mandat actuel	Fonctions exercées dans d'autres sociétés			
			Société	Fonction occupée	Début de mandat	Fin du mandat
<b>HAMMAMI Ahmed</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• شركة فاؤندرس كيبیتال بارتنار</li> </ul>	Administrateur	2023	Poulina Group Holding	Directeur central		
			INTERNATIONAL CITY CENTER	Administrateur		
			AL KABIDHA AL ARABIA LETTAAMIR	Administrateur		
<b>MECHAAL Abdellatif</b>	Président du conseil	2023	BTL	Administrateur		
			INTERNATIONAL CITY CENTER	Administrateur		
			AL KABIDHA AL ARABIA LETTAAMIR	Administrateur	2019	2022
<b>BEN SAIDANE Ahmed</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• شركة آل سعیدان للعقارات</li> </ul>	Administrateur	2023	INTERNATIONAL CITY CENTER	Administrateur		
			AL KABIDHA AL ARABIA LETTAAMIR	Administrateur		
<b>Ben Mahmoud Mhamed</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• شركة مجموعة بولينا القابضة</li> </ul>			Poulina Group Holding	-Directeur Coordinateur Risque-Assurance-Stock -Directeur Pôle Emballage PGH -Actuel DG Opérationnel Groupe Poulina		
<b>Koubaa Thameur</b>	Administrateur	2023	MED FACOR	Directeur général	2019	2022
			AGROMED	Administrateur		
			Tunisie LEASING	Administrateur		
			SICAR AMEN	Administrateur	2019	2022
			INTERNATIONAL CITY CENTER	Administrateur		
			AL KABIDHA AL ARABIA LETTAAMIR	Administrateur		
<b>Ali Guidara</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• شركة كابتال بزنس انفيستمنت</li> </ul>	Administrateur	2023	SOTEFI	Administrateur	2019	2022
			MAGHREB HYGIENE	Administrateur	2019	2022

			COMPTOIR TUNISIEN DES PAPIERS	Administrateur	2019	2022
			KAPITAL BUSINESS INVESTMENT	Administrateur	2019	2022
			SOCIETE HOTELIERE ET TOURESTIQUE OMAR KHAYEM	Administrateur	2020	2023
			SOCIETE HOTELIERE ET TOURESTIQUE KHAYAM GARDEN	Administrateur	2020	2023
			SHDT	Administrateur	2019	2022
			SPLENDID TOURS	Administrateur	2019	2022
			EPI SA	Administrateur	2020	2023
			DISCOVERY INFORMATIQUE	Administrateur		
			MASTER RETAIL	Administrateur		
			SOCIETE ALIMENTAIRE DU SUD	Administrateur	2019	2022
			GRANDS MOULINS DU SUD	Administrateur	2019	2022
			SOCITES DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES	Administrateur	2019	2022
			SOUTH MEDITERRANEN UNIVERSITY	Administrateur		
			MEEDITERRANAN INSTITUE OF TECHNOLOGY	Administrateur	2019	2022
			INTERNATIONAL CITY CENTER	Administrateur		
			AL KABIDHA AL ARABIA LETTAAMIR	Administrateur		

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »**

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Samir LABIDI (CSL) et Mr Anis SMAOUI (ICCA).

**BILAN CONSOLIDÉ - ACTIFS**

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2022 31 décembre 2021

**ACTIFS NON COURANTS**

<b>Actifs immobilisés</b>	Immobilisations incorporelles	<b>3</b>	218 554	138 621
	Moins : amortissements		-154 929	-128 879
			<u>63 625</u>	<u>9 742</u>
	Immobilisations corporelles	<b>3</b>	7 915 043	7 936 841
	Moins : amortissements		-5 041 278	-4 946 629
			<u>2 873 764</u>	<u>2 990 212</u>
	Immobilisations financières	<b>4</b>	16 233 101	17 053 194
	Moins : provisions		-5 403 316	-5 027 854
			<u>10 829 786</u>	<u>12 025 340</u>
	Titres mis en équivalence	<b>5</b>	10 575 064	10 851 377
	Actifs d'impôt différé	<b>6</b>	2 660 154	2 244 717
	<b>Total des actifs non courants</b>		<b>27 002 393</b>	<b>28 121 388</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	Stocks	<b>7</b>	152 257 537	172 815 815
	Moins : provisions		-799 512	-799 512
			<u>151 458 025</u>	<u>172 016 303</u>
	Clients et comptes rattachés	<b>8</b>	8 859 583	6 338 427
	Moins : provisions		-334 573	-320 338
			<u>8 525 011</u>	<u>6 018 089</u>
	Autres actifs courants	<b>9</b>	8 614 064	12 135 327
	Moins : provisions		-81 647	-81 647
			<u>8 532 417</u>	<u>12 053 680</u>
	Placements et autres actifs financiers	<b>10</b>	1 595 823	553 823
	Moins : provisions		-29 362	-30 061
			<u>1 566 461</u>	<u>523 762</u>
	Liquidités et équivalents de liquidités	<b>11</b>	12 962 828	7 868 385
	<b>Total des actifs courants</b>		<b>183 044 742</b>	<b>198 480 219</b>
	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>210 047 135</b>	<b>226 601 607</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)*

**BILAN CONSOLIDÉ - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2022 31 décembre 2021

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Avoirs du groupe		-499 650	-499 650
	Réserves consolidées		47 425 634	56 584 208
	Résultat consolidé		-3 341 072	-8 961 869
	<b>Total des capitaux propres du groupe</b>	<b>12</b>	<b>49 084 912</b>	<b>52 622 689</b>
	Intérêts minoritaires		7 229 168	7 771 853
	<b>Total des capitaux propres</b>		<b>56 314 080</b>	<b>60 394 542</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>	Emprunts	<b>13</b>	68 408 380	65 445 081
	Autres passifs financiers	<b>14</b>	2 161 126	1 851 457
	Provisions	<b>15</b>	2 815 428	3 587 382
	<b>Total des passifs non courants</b>		<b>73 384 933</b>	<b>70 883 920</b>
<b>Passifs courants</b>	Fournisseurs et comptes rattachés	<b>16</b>	11 619 461	11 145 339
	Autres passifs courants	<b>17</b>	12 431 112	13 952 514
	Emprunts et autres passifs financiers courants	<b>18</b>	50 567 703	65 670 160
	Concours bancaires	<b>19</b>	5 729 845	4 555 132
	<b>Total des passifs courants</b>		<b>80 348 122</b>	<b>95 323 145</b>
	<b>Total des passifs</b>		<b>153 733 055</b>	<b>166 207 065</b>
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>210 047 135</b>	<b>226 601 607</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)*

**ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2022 Exercice clos le 31 décembre 2021  
Notes

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Chiffre d'affaires immobilier	<b>20</b>	66 112 258	39 019 734
	Produits des participations	<b>21</b>	413 418	330 329
	Autres produits d'exploitation	<b>22</b>	334 946	213 160
	<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>66 860 622</b>	<b>39 563 223</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	<b>23</b>	20 573 546	7 014 436
	Achats de terrains		2 641 518	45 655
	Achats d'études et de prestations de services		1 168 105	549 932
	Achats de matériels, équipements et travaux		20 232 757	18 127 666
	Charges de personnel	<b>24</b>	8 881 657	8 227 748
	Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>25</b>	-33 414	1 365 099
	Autres charges d'exploitation	<b>26</b>	4 154 565	2 968 216
	<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>57 618 735</b>	<b>38 298 752</b>
	<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 241 887</b>	<b>1 264 471</b>
	Charges financières nettes	<b>27</b>	-13 360 889	-12 805 445
	Autres gains ordinaires		163 933	177 052
	Autres pertes ordinaires		-336 880	-5 942
	<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>-4 291 949</b>	<b>-11 369 864</b>
	Impôt sur les sociétés	<b>28</b>	261 484	-135 646
	Éléments extraordinaires		-	-
	<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>		<b>-4 030 465</b>	<b>-11 505 510</b>
	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		98 260	176 762
	<b>RÉSULTAT NET DU GROUPE</b>		<b>-3 932 205</b>	<b>-11 328 748</b>
	Part du groupe		-3 341 071	-8 961 870
	Intérêts minoritaires		-591 134	-2 366 878

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

Notes      Exercice clos le      Exercice clos le  
31 décembre 2022      31 décembre 2021

		Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>Résultat net</b>	<b>-3 341 073</b>	<b>-8 961 870</b>
	Part des minoritaires dans le résultat des sociétés consolidées	-591 134	-2 366 878
	Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-98 260	-176 762
	• Ajustements pour :		
	- Amortissements & provisions	-33 411	1 281 304
	• Variations des :		
	- Stocks	20 558 277	6 919 714
	- Clients	-2 521 156	2 053 106
	- Autres actifs	2 479 263	4 107 991
	- Fournisseurs et autres passifs	-953 586	5 772 248
	• Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations et autres produits de placements	289 575	165 315
	<b>Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'exploitation</b>	<b>15 788 495</b>	<b>8 794 168</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	-269 284	19 353
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-307 808	-228 171
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 040 344	529 103
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	-253 046	-409 379
	<b>Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'investissement</b>	<b>210 206</b>	<b>-89 094</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	Dividendes et autres distributions	231 331	-19 543
	Encaissements provenant des emprunts	34 042 678	22 682 000
	Remboursements d'emprunts	-46 162 950	-28 474 401
	Fonds social (variation)	-4 755	-77 773
	<b>Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités de financement</b>	<b>-11 893 696</b>	<b>-5 889 717</b>
	Incidence de la variation du périmètre de consolidation	-	-
	<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>4 105 006</b>	<b>2 815 357</b>
	<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>3 313 253</b>	<b>497 896</b>
	<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>7 418 259</b>	<b>3 313 253</b>

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

### NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

La Société Immobilière et de Participations (SIMPAN), Société Mère, a le statut juridique d'une société anonyme ; elle exerce ses activités dans les domaines de la promotion immobilière et de la prise de participations. Son siège social est au 15, Rue Masmouda - Mutuelle ville - Tunis.

La SIMPAR est le premier promoteur immobilier en Tunisie dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur nominale en DT</b>	<b>% d'intérêt</b>
Banque Nationale Agricole (BNA)	332 951	1 664 755	30,27%
Groupe des Assurances de Tunisie	295 563	1 477 815	26,87%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED SARL	112 281	561 405	10,21%
SOIVM SICAF	57 525	287 625	5,23%
SICAR INVEST	44 074	220 370	4,01%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
Autres actionnaires	111 885	559 425	10,16%
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>	<b>5 500 000</b>	<b>100%</b>

## **NOTE N°2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

---

Les états financiers consolidés du Groupe SIMPAR sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des normes comptables tunisiennes, dont notamment NCT35, NCT 36, NCT 37 et NCT 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

Les principes et méthodes comptables spécifiques du Groupe SIMPAR sont les suivants :

### **1. Consolidation**

#### ***a) Filiales***

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles il a le pouvoir d'exercer le contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession.

Toutes les transactions intra-groupe ainsi que les soldes, pertes ou profits s'y rapportant sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales sont, le cas échéant, modifiées afin d'assurer une homogénéité avec celles du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entités est reprise sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

#### ***b) Entreprises associées***

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence (M.E.).

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation, dans l'état du résultat du Groupe, de la quote-part dans les résultats de l'exercice des entreprises associées. Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de chaque entreprise associée.

*c) Entreprises sous contrôle conjoint*

Il n'existe pas au sein du Groupe SIMPAR d'entreprises sous contrôle conjoint.

**2. Actions propres et d'autocontrôle**

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 02 relative aux Capitaux propres :

- Les actions émises par la SIMPAR et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Plus ou moins-values sur actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Dividendes sur actions propres et d'autocontrôle ».

**3. Transactions en monnaies étrangères**

Le périmètre de consolidation n'inclut pas de filiales étrangères.

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les Sociétés du Groupe sont comptabilisées par application du taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel la transaction a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

**4. Immobilisations incorporelles et corporelles**

À leur date d'entrée dans le patrimoine des Sociétés du Groupe, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencements, Aménagements et Installations divers	10%
- Équipements de bureaux	20%
- Équipements informatiques	33,33%

#### **5. Titres de participation (non consolidables)**

Les titres de participation sont comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. Ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée aux Sociétés du Groupe).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

#### **6. Stocks**

Pour les Sociétés de Promotion Immobilière, les stocks sont valorisés en utilisant les méthodes suivantes :

##### ***a) Terrains à bâtir ou à lotir***

Les acquisitions de terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires directement engagés par les Sociétés du Groupe et des charges financières éventuellement encourues, à la date de clôture, suite à ces acquisitions.

##### ***b) Travaux en cours***

Les travaux en cours afférents aux projets de promotion immobilière sont évalués à leur coût de production, y compris les charges financières générées par les emprunts bancaires finançant spécifiquement ces stocks, encourues à la date de clôture.

## 7. Provisions

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque les Sociétés du Groupe ont une obligation actuelle résultant d'événements passés.

Les Sociétés de Promotion Immobilière constituent annuellement une provision pour réparation et maintenance au titre des projets construits, et ce, pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par ces sociétés sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

## 8. Revenus

Le chiffre d'affaires des Sociétés de Promotion Immobilière est constitué par des cessions définitives matérialisées par des contrats de vente signés et ayant donné lieu à la liquidation intégrale du prix de vente, et par des cessions financées en partie par des crédits et dont l'accord de financement partiel est formellement notifié.

Les ventes réalisées par les autres Sociétés du Groupe sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes collectées pour le compte du Trésor public et des réductions commerciales consenties, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

## 9. Impôt sur les sociétés

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue entre l'impôt courant et l'impôt différé.

### ➤ *Impôt courant*

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des Sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapporte le résultat.

### ➤ *Impôt différé*

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs bases fiscales.

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire 'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

#### **10. Informations relatives au périmètre de consolidation**

Le Groupe SIMPAR englobe onze sociétés opérant en Tunisie dans les cinq domaines d'activité suivants :

- Promotion immobilière ;
- Prises de participations et placements boursiers ;
- Capital-risque ;
- Services informatiques ;
- Investissement touristique.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêt revenant au Groupe se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	Nature du contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt
SIMPAR	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale	97,04%
ESSOUKNA	69,63%	Contrôle exclusif	Intégration globale	67,58%
SOGEST	74,74%	Contrôle exclusif	Intégration globale	72,52%
SIVIA	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale	78,22%
EL MADINA	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale	80,76%
IMM. DES GEILLETS	70,61%	Contrôle exclusif	Intégration globale	57,33%
ZIED SARL	98,58%	Contrôle exclusif	Intégration globale	70,99%
SOIVM SICAF	32,57%	Influence notable	Mise en équivalence	26,46%
T.I.S	42,00%	Influence notable	Mise en équivalence	36,82%
SODET SUD	31,60%	Influence notable	Mise en équivalence	25,40%
SICAR INVEST	27,03%	Influence notable	Mise en équivalence	22,85%

**NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
<b>Immobilisations incorporelles :</b>	<b>63 625</b>	<b>3 633</b>
- Logiciels	218 554	129 502
- Amortissements logiciels	-154 929	-125 869
<b>Immobilisations corporelles :</b>	<b>2 873 763</b>	<b>3 104 177</b>
<b><i>Valeurs brutes :</i></b>	<b>7 915 041</b>	<b>7 797 767</b>
- Terrains	1 615 517	1 636 086
- Matériel de transport	1 514 447	1 477 655
- Bâtiments administratifs	2 382 775	2 382 775
- Bâtiments de rapport	589 787	670 383
- Installations générales, agencements et aménagement. des constructions	200 050	227 700
- Installations générales, agencements et aménagements divers	695 761	573 424
- Equipements de bureaux	371 778	362 804
- Equipements informatiques	544 926	466 940
<b><i>Moins : Amortissements</i></b>	<b>-5 041 278</b>	<b>-4 693 590</b>
- Amortissements bâtiments administratifs	-1 777 445	-1 587 269
- Amortissements bâtiments de rapport	-589 787	-670 383
- Amortissements matériel de transport	-1 106 714	-968 299
- Amortissements AAI divers	-536 318	-484 381
- Amortissements équipements de bureaux	-356 599	-336 434
- Amortissements équipements informatiques	-474 365	-419 124
- Amortissements AAI des constructions	-200 050	-227 700
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>2 937 388</b>	<b>3 107 810</b>

**NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
Titres de participations (non consolidables)	14 691 712	15 121 780
Dépôts et cautionnements (versés)	761 485	1 101 143
Prêts au personnel	779 904	830 271
<b><i>Total brut en DT</i></b>	<b>16 233 101</b>	<b>17 053 194</b>
<b>Moins : Provisions</b>	<b>-5 403 316</b>	<b>-5 027 854</b>
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	-1 238 582	-1 146 035
- Provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés	-4 155 944	-3 873 029
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	-1 750	-1 750
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-7 040	-7 040
<b><i>Total net en DT</i></b>	<b>10 829 786</b>	<b>12 025 340</b>

**NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION (NON CONSOLIDABLES)**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
Titres de participation - Fonds gérés	8 879 149	9 416 803
Titres de participation - SIMPAR	5 164 766	5 151 643
Titres de participation - ESSOUKNA	381 748	381 748
Autres titres de participation	266 050	171 586
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>14 691 712</b>	<b>15 121 780</b>

**NOTE N°5 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE**

<b>Société apparentée</b>	<b>Actif Net au 31/12/2022</b>	<b>Ecart d'évaluation</b>	<b>Actif Net Corrigé au 31/12/2021</b>	<b>% d'intérêt</b>	<b>Part du Groupe</b>	<b>Ajustements de consolidation</b>	<b>TME au 31/12/2022</b>
SODET SUD	5 256 556	12 318 087	17 574 643	25,40%	4 644 809	-180 829	<b>4 463 980</b>
SOIVM SICAF	6 534 523	-	6 534 523	26,46%	1 659 528	55 661	<b>1 715 189</b>
T.I.S	-29 631	-	-29 631	36,82%	325 783	-428 246	<b>-102 463</b>
SICAR INVEST	19 686 472	-	19 686 472	22,85%	4 326 820	171 539	<b>4 498 359</b>
<b>Total en DT</b>	<b>31 447 920</b>	<b>12 318 087</b>	<b>43 766 007</b>	<b>-</b>	<b>10 956 940</b>	<b>-372 585</b>	<b>10 575 064</b>

*L'écart d'évaluation a été calculé par référence au prix d'achat des actions SODET SUD par le Groupe (prise en compte d'une partie de la plus-value nette d'impôt dégagée par une expertise des terrains en stock, commandée par la BNA préalablement à l'achat des actions SODET SUD et dont les résultats sont confirmés par une autre expertise externe récemment effectuée).*

**NOTE N°6 : ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
AID provenant des provisions	770 635	751 335
AID provenant des retraitements de consolidation	-12 271	-12 271
AID provenant des reports déficitaires	1 901 790	1 505 652
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>2 660 154</b>	<b>2 244 716</b>

**NOTE N°7 : STOCKS**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
Terrains à bâtir	57 550 764	51 716 742
Travaux en cours	34 186 503	65 733 527
Travaux terminés	60 520 270	55 365 546
<b><i>Total brut en DT</i></b>	<b>152 257 537</b>	<b>172 815 815</b>
<b>Moins : Provisions</b>	<b>-799 512</b>	<b>-799 512</b>
- Provisions pour dépréciation des terrains à bâtir	-9 775	-9 775
- Provisions pour dépréciation des travaux terminés	-789 737	-789 737
<b><i>Total net en DT</i></b>	<b>151 458 025</b>	<b>172 016 303</b>

1) Les stocks de biens immobiliers se ventilent par société du Groupe comme suit au 31 décembre 2022 :

	<b>SIMPAR</b>	<b>ESSOUKNA</b>	<b>SIVIA</b>	<b>EL MADINA</b>	<b>IMM. DES CEILLETS</b>	<b>Total au 31/12/2022</b>
Terrains à bâtir	28 908 035	20 402 201	2 019 123	3 225 586	2 995 819	<b>57 550 764</b>
Travaux en cours	10 642 004	8 566 343	12 808 513	2 169 643	-	<b>34 186 503</b>
Travaux terminés	10 956 187	17 537 669	6 117 695	21 405 429	4 503 291	<b>60 520 271</b>
Provisions pour dépréciations des terrains à bâtir	-9 775	-	-	-	-	<b>-9 775</b>
Provisions pour dépréciations des travaux terminés	-512 021	-97 031	-177 071	-	-3 615	<b>-789 738</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>49 984 430</b>	<b>46 409 182</b>	<b>20 768 260</b>	<b>26 800 658</b>	<b>7 495 495</b>	<b>151 458 025</b>

- 2) La valeur comptable des terrains à bâtir acquis par la filiale « Immobilière des Œillets » (et constituant sa réserve foncière) inclut les intérêts et autres charges supportés dans le cadre des emprunts bancaires contractés pour leur financement encourus au cours de la période de leur détention à des fins de construction et sans s'accompagner d'une véritable activité de développement modifiant la substance de ces biens immobiliers (engagement des études architecturales nécessaires à l'obtention du permis de bâtir), et ce, contrairement aux dispositions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

De même, le coût de production des stocks de travaux en cours inclut les coûts d'emprunt encourus par cette filiale pendant la période de détention des terrains et avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement au sens décrit dans le paragraphe précédent.

Les coûts d'emprunt cumulés comptabilisés en stock de terrains à bâtir préalablement au fait générateur de leur incorporation, s'élèvent au 31 décembre 2022 à 1 097 918 DT (dont 1 090 746 DT imputables aux exercices antérieurs). À la même date, et par référence au même fait générateur, les coûts d'emprunt encourus au titre du financement des terrains avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement et incorporés au cout de production des stocks de travaux terminés, s'élèvent à 345 375 DT (totalement imputables aux exercices antérieurs).

Notons qu'une partie des stocks des travaux terminés a été vendue au cours des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022.

Il s'ensuit que les capitaux propres du Groupe (hors intérêts minoritaires) sont majorés d'un montant de 1 436 121 DT correspondant aux intérêts indument incorporés dans les stocks de terrains à bâtir et de travaux terminés non encore vendus au 31 décembre 2022, pondéré par le pourcentage d'intérêt du Groupe de 57,33% et par le taux d'impôt sur le résultat de 15%.

Cependant, la Direction considère que les justes valeurs des terrains à bâtir et des travaux terminés couvrent largement leurs coûts d'acquisition ou de production, y compris les charges d'emprunt incorporées.

**NOTE N°8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
Clients acquéreurs	6 406 306	4 087 163
Clients - effets à recevoir	2 131 106	1 919 493
Clients locataires	17 834	31 771
Clients douteux et litigieux	304 337	300 000
<b>Total brut en DT</b>	<b>8 859 583</b>	<b>6 338 427</b>
Moins : Provisions	-334 573	-320 338
<b>Total net en DT</b>	<b>8 525 011</b>	<b>6 018 089</b>

**NOTE N°9 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
<b>Fournisseurs - comptes débiteurs :</b>	<b>931 268</b>	<b>651 998</b>
- Entrepreneurs, avances et acomptes	618 037	188 737
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 025	6 025
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	307 206	457 236
<b>Personnel - avances et acomptes</b>	<b>136 939</b>	<b>105 340</b>
<b>État - comptes débiteurs :</b>	<b>5 858 275</b>	<b>9 000 136</b>
- Acomptes provisionnels	1 056 815	1 402 060
- Retenues à la source	556 759	545 363
- TVA déductible	2 602 227	1 715 066
- Crédit de TVA à reporter	1 642 473	5 337 647
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>47 671</b>	<b>297 444</b>
<b>Produits à recevoir</b>	<b>179 004</b>	<b>590 733</b>
<b>Autres comptes débiteurs</b>	<b>1 460 908</b>	<b>1 489 676</b>
<b>Total brut en DT</b>	<b>8 614 064</b>	<b>12 135 327</b>
Moins : Provisions	-81 647	-81 647
<b>Total net en DT</b>	<b>8 532 417</b>	<b>12 053 680</b>

**NOTE N°10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
Titres de placement	316 154	8 198
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	248 687	216 582
Placements liquides	1 024 000	322 242
Autres placements - actions	6 981	6 801
<b><i>Total brut en DT</i></b>	<b>1 595 822</b>	<b>553 823</b>
Moins : Provisions	-29 362	-30 061
<b><i>Total net en DT</i></b>	<b>1 566 460</b>	<b>523 762</b>

**NOTE N°11 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
Billets de trésorerie	6 500 000	1 500 000
Chèques à l'encaissement	1 298 597	2 214 711
Banques	5 162 137	4 151 719
Caisses	2 094	1 955
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>12 962 828</b>	<b>7 868 385</b>

**NOTE N°12 : CAPITAUX PROPRES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Capital social	5 500 000	5 500 000
Avoirs du groupe	-499 650	-499 650
Réserves consolidées	47 425 634	56 584 208
Résultat consolidé (*)	-3 341 072	-8 961 869
<b>Total en DT</b>	<b>49 084 912</b>	<b>52 622 689</b>

(\*) La contribution dans le résultat du Groupe de chaque société intégrée dans le périmètre de consolidation est la suivante :

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
<i>SIMPAR</i>	-1 954 043	-2 944 340
<i>ESSOUKNA</i>	389 977	-672 499
<i>SIVIA</i>	746 468	-2 200 138
<i>SOGEST</i>	-697 108	-710 270
<i>IMMOBILIÈRE DES CÉILLETS</i>	-440 114	-892 189
<i>EL MADINA</i>	-1 618 719	-1 724 512
<i>ZIED SARL</i>	6 964	5 251
<i>T.I.S</i>	-153 702	-108 203
<i>SOIVIM SICAF</i>	69 678	47 940
<i>SODET SUD</i>	-180 829	-201 038
<i>SICAR INVEST</i>	363 170	438 129
<b>Total en DT</b>	<b>-3 468 258</b>	<b>-8 961 869</b>

**NOTE N°13 : EMPRUNTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
Crédits bancaires assortis de garanties - BNA et BT - échéances à plus d'un an	68 371 681	65 367 952
Emprunts leasing - échéances à plus d'un an	36 698	77 129
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>68 408 380</b>	<b>65 445 081</b>

**NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
Cautionnements reçus	35 607	35 853
Dépôts reçus pour lotissements	1 507 612	1 399 304
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	413 006	318 833
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	257 649	232 792
Dépôts reçus pour frais de syndic	-52 748	-135 325
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>2 161 126</b>	<b>1 851 457</b>

**NOTE N°15 : PROVISIONS**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
Provisions pour réparations et maintenance	196 783	159 459
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	391 528	678 679
Provisions pour risques et charges	2 227 117	2 749 244
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>2 815 428</b>	<b>3 587 382</b>

Le Groupement Immobilier (SIVIA, SIMPAR, ESSOUKNA, EL MADINA et Immobilière des Eillets) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten III Soukra et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que chaque société du Groupement Immobilier serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 06 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Ainsi, il est plus probable qu'improbable que chaque membre du Groupement sera tenu de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, des provisions pour litiges ont été comptabilisées lors de l'établissement des états financiers annuels desdites sociétés arrêtés au 31 décembre 2021, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants.

Le 27 février 2019, la Cour d'Appel de Tunis a condamné le Groupement Immobilier à payer, en faveur de l'entreprise ECF, un montant supplémentaire de 539 206 DT (dont 391 999 DT au titre de la somme des retenues de garantie et 147 207 DT au titre des pénalités de retard calculées à partir de décembre 2014). De ce fait, chaque membre du Groupement a versé à la Trésorerie Générale de Tunisie sa quote-part s'élevant à 107 841 DT et qui a fait l'objet d'un ajustement à la hausse de la provision pour litige comptabilisée à ce titre.

Au cours de l'exercice 2022, les sociétés du groupe immobilier ont apuré partiellement ce dossier au niveau comptable pour un montant de 846 244 DT équivalent au retrait effectué par la société ECF auprès de la trésorerie générale de la Tunisie et ce suite à l'arrêt de cassation prononcé en sa faveur.

**NOTE N°16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
Entrepreneurs	2 640 903	1 399 289
Fournisseurs ordinaires	653 523	852 868
Fournisseurs effets à payer	131 811	438 321
Architectes	71 543	47 831
Bureaux d'études	131 603	54 842
Entrepreneurs, retenues de garantie	5 933 483	6 343 635
Fournisseurs, factures non parvenues	2 056 596	2 008 553
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>11 619 461</b>	<b>11 145 339</b>

**NOTE N°17 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
<b>Clients - avances et acomptes reçus</b>	<b>4 320 167</b>	<b>7 708 005</b>
<b>Personnel - comptes créditeurs :</b>	<b>2 090 063</b>	<b>1 921 777</b>
- Personnel, charges à payer	2 030 634	1 828 389
- Personnel, rémunérations dues	59 429	93 388
<b>État - comptes créditeurs :</b>	<b>3 260 577</b>	<b>1 600 029</b>
- Retenues à la source	355 339	358 561
- TVA à payer	2 159 396	158 173
- Impôt courant sur les sociétés	131 156	78 583
- Autres impôts et taxes à payer	614 686	1 004 712
<b>Organismes sociaux :</b>	<b>1 207 009</b>	<b>1 191 144</b>
- CNSS	804 854	770 653
- CNSS - régime complémentaire	47 024	41 025
- Assurance groupe	48 661	85 980
- Prêts CNSS (oppositions)	902	1 125
- Charges sociales à payer	305 569	292 361
<b>Actionnaires - dividendes à payer</b>	<b>14 368</b>	<b>14 368</b>
<b>Charges à payer</b>	<b>900 410</b>	<b>1 124 892</b>
<b>Autres comptes créditeurs</b>	<b>539 290</b>	<b>280 056</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>99 229</b>	<b>112 243</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>12 431 112</b>	<b>13 952 514</b>

**NOTE N°18 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
Crédits bancaires à moins d'un an - BNA & BT	46 244 896	61 332 625
Emprunts leasing à moins d'un an	40 431	36 272
Intérêts courus	4 282 377	4 301 263
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>50 567 705</b>	<b>65 670 160</b>

**NOTE N°19 : CONCOURS BANCAIRES**

	<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>Solde au 31 décembre 2021</b>
Découverts bancaires - BNA	5 729 845	4 555 132
<i>Total en DT</i>	<b>5 729 845</b>	<b>4 555 132</b>

**NOTE N°20 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Ventes de logements	54 752 991	37 270 258
Ventes de magasins et autres immeubles	4 067 491	1 483 111
Ventes de terrains lotis	7 291 776	266 365
<i>Total en DT</i>	<b>66 112 258</b>	<b>39 019 734</b>

Les ventes de biens immobiliers réalisées par le Groupe durant l'exercice 2022 se ventilent comme suit :

	<b>SIMPAR</b>	<b>ESSOUKNA</b>	<b>SIVIA</b>	<b>EL MADINA</b>	<b>IMM. DES ŒILLETS</b>	<b>TOTAL</b>
Ventes de logements	9 999 770	13 870 025	19 393 036	6 327 816	5 162 345	<b>54 752 992</b>
Ventes de terrains lotis	1 861 817	3 579 104	-	1 850 855	-	<b>7 291 776</b>
Ventes de magasins et autres immeubles	1 149 872	-	-	2 917 619	-	<b>4 067 491</b>
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>13 011 459</b>	<b>17 449 129</b>	<b>19 393 036</b>	<b>11 096 290</b>	<b>5 162 345</b>	<b>66 112 259</b>

**NOTE N°21 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Produits des participations	211 543	218 614
Revenus des valeurs mobilières de placement	201 875	111 715
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>413 418</b>	<b>330 329</b>

**NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Études et prestations de services	85 250	-
Produits divers d'exploitation	203 427	168 645
Loyers immobiliers	46 269	44 515
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>334 946</b>	<b>213 160</b>

**NOTE N°23 : VARIATIONS DES STOCKS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Variation des stocks de terrains à bâtir	-5 467 700	-2 907 675
Variation des stocks de travaux en cours	9 118 274	21 204 140
Variation des stocks de travaux terminés	-24 224 121	-25 310 901
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>-20 573 546</b>	<b>-7 014 436</b>

**NOTE N°24 : CHARGES DE PERSONNEL**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Salaires et compléments de salaires	6 744 926	6 401 140
Charges sociales légales	1 565 185	1 510 384
Autres charges de personnel	571 547	316 224
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>8 881 657</b>	<b>8 227 748</b>

**NOTE N°25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	349 804	313 328
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	701 167	698 770
Dotations aux provisions pour risques et charges	385 400	795 507
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	14 235	5 616
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	0	60 898
Diverses reprises sur provisions	-1 484 019	-509 020
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>-33 414</b>	<b>1 365 099</b>

**NOTE N°26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Achats non stockés de matières et fournitures	212 381	174 924
Services extérieurs	600 962	448 275
Autres services extérieurs	1 663 567	1 454 140
Charges diverses ordinaires	1 075 120	506 494
Impôts, taxes et versements assimilés	602 535	384 383
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>4 154 565</b>	<b>2 968 216</b>

**NOTE N°27 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES**

	<b>Exercice clos le 31 décembre 2022</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2021</b>
Charges financières liées à des projets immobiliers	10 622 216	9 518 622
Produits financiers	-97 858	-56 009
Charges financières hors projets immobiliers	2 836 531	3 342 832
<b><i>Total en DT</i></b>	<b>13 360 889</b>	<b>12 805 445</b>

## NOTE N°28 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2022	Exercice clos le 31 décembre 2021
Charges d'impôt courant (Impôt sur les Sociétés)	-153 954	89 554
Charges / Produits d'impôt différé (*)	415 438	-46 093
<b>Total en DT</b>	<b>261 484</b>	<b>-135 647</b>

(\*) Les produits d'impôt différé sont constitués d'économies d'impôt futures à réaliser par le Groupe au titre des provisions non admises en déduction et des pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés).

Toutefois, les charges d'impôt différé comptabilisées par le Groupe au cours de l'exercice 2022 découlent essentiellement de l'application restrictive des conditions de prise en compte des actifs d'impôt différé se rapportant notamment aux pertes fiscales reportables en avant. En effet, plusieurs filiales de la SIMPAR (SIVIA, EL MADINA, IMMOBILIÈRE DES ŒILLETS et SOGEST) affichent des pertes récurrentes et sont devenues structurellement déficitaires, ce qui remet en cause leur capacité de réaliser des bénéfices futurs suffisants sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales reportables au 31 décembre 2022 (en l'absence de plans de développement et de restructuration financière et de business plans à moyen terme mis en oeuvre et dont les prévisions financières sont confirmées par les faits).

---

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

*Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR),*

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

---

#### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Immobilière et de Participations - SIMPAR - et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, l'état consolidé du résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 49.084.912 DT, y compris le résultat déficitaire consolidé s'élevant à (3.341.072) DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **1) Évaluation des titres de participation non consolidables**

##### **a) Risques identifiés**

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2022 pour un montant net de 9.297.187 DT, représentent l'un des postes les plus importants de ce bilan (se référer à la Note 4 des états financiers consolidés).

## 2) Évaluation des titres de participation non consolidables

### *b) Risques identifiés*

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2022 pour un montant net de 9.297.187 DT, représentent l'un des postes les plus importants de ce bilan (se référer à la Note 4 des états financiers consolidés). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la norme comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à plusieurs titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de ces titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que les autres informations pertinentes communiquées aux sociétés du Groupe par cette dernière.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

### *c) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par le Groupe pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

## 3) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

### *a) Risques identifiés*

Un montant de 2.660.154 DT est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2022 au titre des actifs d'impôt différé. Comme le montre la Note 6 des états financiers consolidés, ce solde provient essentiellement de différences temporaires déductibles sous forme de provisions non admises en déduction et de pertes fiscales reportables affichées par la SIMPAR et certaines de ses filiales (y compris les amortissements différés).

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité de la SIMPAR et ses filiales concernées de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires

déductibles et ces pertes fiscales reportables pourront être imputées.

**b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés**

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles ou ces pertes fiscales reportables se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles, les pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés) et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber.

À cet effet, et pour chaque société du Groupe concernée, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables sources des actifs d'impôt différé ;

- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à chaque société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

**4) Évaluation des stocks de biens immobiliers**

**a) Risques identifiés**

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2022 pour un montant net de 151.458.025 DT et représentent le poste le plus important de cet état de la situation financière (environ 72% du total des actifs). Ils proviennent entièrement de la SIMPAR (société mère) et ses filiales immobilières (ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilières des Œillets).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis le commencement des travaux d'aménagement ou de construction des biens immobiliers destinés à la vente jusqu'à l'obtention du procès-verbal de récolement.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stocks sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés et les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, ainsi que les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

#### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relatives aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté aux inventaires physiques des différents stocks de biens immobiliers de la société mère SIMPAR et de ses filiales les plus importantes ESSOUKNA et SIVIA, et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Consulté les rapports des commissaires aux comptes des filiales pour voir leurs conclusions d'audit relatives aux stocks de biens immobiliers ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) sont respectés ;
- Vérifié que le montant de la TVA sur les stocks de biens immobiliers destinés à l'habitation et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente jusqu'au 31 décembre 2017, devenu récupérable en application des dispositions de l'article 79 de la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la clarification de la fiscalité du secteur de la promotion immobilière, a été déterminé de manière fiable et traité correctement sur le plan comptable ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par les valeurs nettes de réalisation correspondantes et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

#### ***Rapport de gestion relatif au Groupe***

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous

concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

#### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité des systèmes de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Tunis, le 16 mai 2023

#### **Les commissaires aux comptes**

**P/ CSL**  
**Samir LABIDI**

**P/ ICCA**  
**Anis SMAOUI**

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023**

***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.005.750, un actif net de D : 1.001.203 et un bénéfice de la période de D : 7.218.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 31 mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphe post Conclusion**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 avril 2023

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2023**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	799 210,604	1 257 232,236	882 784,064
Obligations et valeurs assimilées		776 272,421	1 186 170,336	840 449,366
Titres des Organismes de Placement Collectif		22 938,183	71 061,900	42 334,698
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		205 122,346	224 536,693	229 998,513
Placements monétaires	5	205 122,346	224 536,693	219 188,431
Disponibilités		-	-	10 810,082
<b>Créances d'exploitation</b>	6	1 417,308	734,533	18 875,930
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 005 750,258</b>	<b>1 482 503,462</b>	<b>1 131 658,507</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	4 249,791	5 011,078	4 597,981
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	297,374	35 750,417	84,203
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 547,165</b>	<b>40 761,495</b>	<b>4 682,184</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	967 217,163	1 391 838,507	1 095 134,451
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		28 098,792	40 243,241	1,713
Sommes distribuables de la période		5 887,138	9 660,219	31 840,159
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 001 203,093</b>	<b>1 441 741,967</b>	<b>1 126 976,323</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 005 750,258</b>	<b>1 482 503,462</b>	<b>1 131 658,507</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Année 2022</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	9 742,764	14 714,991	51 904,208
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 742,764	14 714,991	51 904,208
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	827,595	703,769	2 464,587
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	85,355	-	5 406,730
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		10 655,714	15 418,760	59 775,525
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(4 178,723)	(4 938,494)	(19 109,053)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		6 476,991	10 480,266	40 666,472
<b>Autres charges</b>	14	(347,251)	(582,321)	(2 339,455)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		6 129,740	9 897,945	38 327,017
Régularisation du résultat d'exploitation		(242,602)	(237,726)	(6 486,858)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		5 887,138	9 660,219	31 840,159
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		242,602	237,726	6 486,858
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(924,146)	1 774,917	(7 667,230)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 012,354	-	14 322,250
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>7 217,948</b>	<b>11 672,862</b>	<b>44 982,037</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Année 2022</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	7 217,948	11 672,862	44 982,037
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat d'exploitation	6 129,740	9 897,945	38 327,017
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(924,146)	1 774,917	(7 667,230)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 012,354	-	14 322,250
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	-	(40 222,630)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(132 991,178)	(37 940,536)	(345 792,725)
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	86 114,592	103,980	860 018,241
- Régularisation des sommes non distribuables	27,057	0,040	2 179,717
- Régularisation des sommes distribuables	2 651,092	3,218	21 876,406
<b>Rachats</b>			
- Capital	(215 077,464)	(36 704,940)	(1 197 120,770)
- Régularisation des sommes non distribuables	(69,681)	(42,303)	(3 304,570)
- Régularisation des sommes distribuables	(6 636,774)	(1 300,531)	(29 441,749)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(125 773,230)</b>	<b>(26 267,674)</b>	<b>(341 033,318)</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	1 126 976,323	1 468 009,641	1 468 009,641
En fin de période	1 001 203,093	1 441 741,967	1 126 976,323
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>			
En début de période	10 479	13 721	13 721
En fin de période	9 245	13 369	10 479
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	108,297	107,842	107,546
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	0,70%	0,80%	3,33%

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2023

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023, à D : 799.210,604 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>739 024,000</b>	<b>776 272,421</b>	<b>77,53%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>			<b>230 124,000</b>	<b>233 999,474</b>	<b>23,37%</b>
TN0003400355	Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	39 975,000	40 911,466	4,09%
TN0001900836	Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	30 678,000	31 098,815	3,11%
TN0004620134	Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	13 288,400	13 359,156	1,33%
TN0002601029	Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	58 750,000	59 121,751	5,91%
TN0002601045	Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	19 932,600	19 976,407	2,00%
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	67 500,000	69 531,879	6,94%
<b><u>Emprunt National</u></b>			<b>25 000,000</b>	<b>25 991,956</b>	<b>2,60%</b>
TN0008000515	Emprunt National 2014 Cat C	1 000	25 000,000	25 991,956	2,60%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>			<b>483 900,000</b>	<b>516 280,991</b>	<b>51,57%</b>
TN0008000572	BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	209 254,123	20,90%
TN0008000366	BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	104 257,284	10,41%
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	202 769,584	20,25%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>			<b>20 629,094</b>	<b>22 938,183</b>	<b>2,29%</b>
<b>Parts FCP</b>					
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	213	20 629,094	22 938,183	2,29%
<b>Total</b>			<b>759 653,094</b>	<b>799 210,604</b>	<b>79,83%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>79,46%</b>		

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023 à D : 205.122,346 et se détaille comme suit:

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
	<b>Dépôt à vue</b>	<b>174 139,095</b>	<b>175 338,113</b>	<b>17,51%</b>
	AMEN BANK	174 139,095	175 338,113	17,51%
	<b>Bons de trésor à court terme</b>	<b>29 768,468</b>	<b>29 784,233</b>	<b>2,97%</b>
TNFLNDGPCYH1	BTC 13 semaines 03/05/2023	29 768,468	29 784,233	2,97%
	<b>Total général</b>	<b>203 907,563</b>	<b>205 122,346</b>	<b>20,49%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>20,39%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023 à D : 1.417,308 contre D : 734,533 à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Obligations échus à encaisser	-	-	18 141,400
Autres Créances d'Exploitation	1 417,308	734,533	734,530
<b>Total</b>	<b>1 417,308</b>	<b>734,533</b>	<b>18 875,930</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2023 à D : 4.249,791 contre D : 5.011,078 au 31 mars 2022 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Smart Asset Management	911,804	1 292,437	1 069,595
Maxula Bourse	911,804	1 292,437	1 069,595
Rémunération du dépositaire	2 426,184	2 426,204	2 458,792
<b>Total</b>	<b>4 249,791</b>	<b>5 011,078</b>	<b>4 597,981</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023 à D : 297,374 contre D : 35.750,417 au 31 mars 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	35 040,850	-
Redevance du CMF	65,432	121,056	80,700
Retenue à la source sur commissions	192,522	473,967	-
Ajustement Retenue à la source sur commissions	-	-	(13,506)
Autres	39,420	114,544	17,009
<b>Total</b>	<b>297,374</b>	<b>35 750,417</b>	<b>84,203</b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2023, se détaillent comme suit :

### Capital au 31-12-2022

Montant	1 095 134,451
Nombre de titres	10 479
Nombre d'actionnaires	72

### Souscriptions réalisées

Montant	86 114,592
Nombre de titres émis	824
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

### Rachats effectués

Montant	(215 077,464)
Nombre de titres rachetés	(2 058)
Nombre d'actionnaires sortants	(3)

### Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	2 012,354
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(924,146)
Régularisation des sommes non distribuables	(42,624)

### Capital au 31-03-2023

Montant	967 217,163
Nombre de titres	9 245
Nombre d'actionnaires	71

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 9.742,764 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023, contre D : 14.714,991 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	<b>Du 01/01 Au 31/03/2023</b>	<b>Du 01/01 Au 31/03/2022</b>	<b>Année 2022</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	3 393,755	5 447,504	19 041,862
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	6 349,009	9 267,487	32 862,346
<b>TOTAL</b>	<b>9 742,764</b>	<b>14 714,991</b>	<b>51 904,208</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023 à D : 827,595 contre D : 703,769 pour la même période de l'exercice 2022, et représente le montant des intérêts sur les dépôts et sur les bons du trésor à court terme, et se détaille comme suit :

	<b>Du 01/01 Au 31/03/2023</b>	<b>Du 01/01 Au 31/03/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Intérêts des dépôts à vue	660,680	703,769	2 450,061
Intérêts des bons du trésor à court terme	166,915	-	14,526
<b>TOTAL</b>	<b>827,595</b>	<b>703,769</b>	<b>2 464,587</b>

**Note 12 : Revenus des pensions livrées**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023 à D : 85,355, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2022, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	<b>Du 01/01 Au 31/03/2023</b>	<b>Du 01/01 Au 31/03/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Intérêts des pensions livrées	85,355	-	5 406,730
<b>TOTAL</b>	<b>85,355</b>	<b>-</b>	<b>5 406,730</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023 à D : 4.178,723 contre D : 4.938,494 pour la même période de l'exercice 2022, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<b>Du 01/01 Au 31/03/2023</b>	<b>Du 01/01 Au 31/03/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Commission de gestion	915,666	1 295,551	4 794,537
Commission de distribution	915,666	1 295,551	4 794,537
Commission de dépôt	2 347,392	2 347,392	9 519,980
<b>Total</b>	<b>4 178,723</b>	<b>4 938,494</b>	<b>19 109,053</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/01 au 31/03/2023 à D : 347,251 contre D : 582,321 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	<b>Du 01/01 Au 31/03/2023</b>	<b>Du 01/01 Au 31/03/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Redevance du CMF	256,492	362,903	1 343,020
Commissions bancaires	88,159	155,403	914,080
Autres	2,600	64,015	82,355
<b>Total</b>	<b>347,251</b>	<b>582,321</b>	<b>2 339,455</b>

**Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire**

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

**STRATEGIE ACTIONS SICAV SA**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 faisant ressortir un total de 1 115 034 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice de 1 636 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 1 108 025 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

**Observation**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 26 avril 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

## BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b><u>Portfeuille-titres</u></b>				
Actions et droits rattachés		272 506	380 552	376 155
Obligations et valeurs assimilées		574 703	589 586	586 400
Titres OPCVM		30 692	66 798	61 857
	3.1	<b>877 901</b>	<b>1 036 936</b>	<b>1 024 412</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>				
Placements monétaires	3.2	42 674	-	39 747
Disponibilités	3.3	194 459	311 903	234 491
		<b>237 133</b>	<b>311 903</b>	<b>274 238</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 115 034</b>	<b>1 348 839</b>	<b>1 298 650</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
Opérateurs créditeurs	3.4	5 048	6 181	5 122
Autres créditeurs divers	3.5	1 961	3 390	7 234
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 009</b>	<b>9 571</b>	<b>12 356</b>
<b>Capital</b>	3.6	1 086 335	1 307 459	1 263 531
<b>Sommes distribuables</b>	3.7	<b>21 690</b>	<b>31 809</b>	<b>22 763</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		19 590	30 398	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 100	1 411	22 763
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 108 025</b>	<b>1 339 268</b>	<b>1 286 294</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 115 034</b>	<b>1 348 839</b>	<b>1 298 650</b>

## ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023 AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		8 460	8 620	49 686
Dividendes	4.1	-	-	14 991
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	8 460	8 620	34 695
<b>Revenus des placements monétaires</b>	4.3	1 327	1 354	5 601
<i>Total des revenus des placements</i>		9 787	9 974	55 287
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.4	<5 048>	<6 181>	<21 713>
<b>Revenu net des placements</b>		4 739	3 793	33 574
Autres charges	4.5	<2 341>	<2 206>	<9 779>
<b>Résultat d'exploitation</b>		2 398	1 587	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation		<298>	<176>	<1 032>
<b>Sommes distribuables de la période</b>		2 100	1 411	22 763
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		298	176	1 032
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<10 914>	41 146	78 514
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		10 963	<66 317>	<92 412>
Frais de négociation de titres		<811>	<1 372>	<2 318>
Droit de sortie		-	776	776
<b>Résultat net de la période</b>		1 636	<24 180>	8 355

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2023 AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>1 636</u></b>	<b><u>&lt;24 180&gt;</u></b>	<b><u>8 355</u></b>
Résultat d'exploitation	2 398	1 587	23 795
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<10 914>	41 146	78 514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 963	<66 317>	<92 412>
Frais de négociation de titres	<811>	<1 372>	<2 318>
Droit de sortie	-	776	776
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>&lt;30 398&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>&lt;179 905&gt;</u></b>	<b><u>&lt;395 156&gt;</u></b>	<b><u>&lt;450 267&gt;</u></b>
<b>Souscriptions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Capital	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
<b>Rachats</b>	<b><u>&lt;179 905&gt;</u></b>	<b><u>&lt;395 156&gt;</u></b>	<b><u>&lt;450 267&gt;</u></b>
Capital	<176 102>	<392 142>	<447 529>
Régularisation des sommes non distribuables	<332>	6 145	7 277
Régularisation des sommes distribuables	<3 471>	<9 159>	<10 015>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b><u>&lt;178 269&gt;</u></b>	<b><u>&lt;419 336&gt;</u></b>	<b><u>&lt;472 310&gt;</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>			
En début de la période	1 286 294	1 758 604	1 758 604
En fin de la période	1 108 025	1 339 268	1 286 294
<b><u>Nombre d'actions</u></b>			
En début de la période	574	776	776
En fin de la période	494	599	574
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>2 242,965</u></b>	<b><u>2 235,840</u></b>	<b><u>2 240,930</u></b>
<b><u>Taux de rendement annualisé</u></b>	<b><u>1,29%</u></b>	<b><u>-5,44%</u></b>	<b><u>1,12%</u></b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2023

### 1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### 2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/03/2023 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

#### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.5 Capital social**

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **2.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

#### **2.7 Sommes distribuables de la période**

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

##### **A- Actions et droits rattachés**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0007670011	DELICE HOLDING	100	1 201	1 247	0,11%
TN0007570013	EURO-CYCLES	770	19 540	14 938	1,34%
TN0003200755	I.C.F.	770	67 101	76 943	6,90%
TN0007610017	SAH LILAS	800	7 087	7 716	0,69%
TN0006590012	SIAME	2 500	9 845	8 356	0,75%
TN00065600115	SOTUVER	6 450	60 821	59 329	5,32%
TNF8FC5GRVG9	SOTUVER NG 2022	1 750	13 748	15 139	1,36%
TN0007440019	TELNET HOLDING	2 000	16 139	14 301	1,28%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	7 632	81 195	68 721	6,16%
TN0007380017	TUNIS RE	896	5 721	5 816	0,52%
<b>Total actions et droits rattachés</b>			<b>282 398</b>	<b>272 506</b>	<b>24,44%</b>

##### **B- Obligations et valeurs assimilées**

###### **Obligations de sociétés**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	25 613	25 727	2,31%
<b>Total obligations de sociétés</b>			<b>25 613</b>	<b>25 727</b>	<b>2,31%</b>

###### **Bons du trésor assimilables**

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	548 976	49,23%
<b>Total Bons du trésor assimilables</b>			<b>508 252</b>	<b>548 976</b>	<b>49,23%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>			<b>533 865</b>	<b>574 703</b>	<b>51,54%</b>

##### **C- Titres OPCVM**

TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	285	28 283	30 692	2,75%
<b>Total OPCVM</b>			<b>28 283</b>	<b>30 692</b>	<b>2,75%</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

<b>BTCT</b>					
TNFLNDGPCYH1	BTC 13 SEMAINES 03/05/2023, 8%	43 000	42 584	42 674	3,83%
<b>Total BTCT</b>		<b>43 000</b>	<b>42 584</b>	<b>42 674</b>	<b>3,83%</b>
<b>Total Placements monétaires</b>			<b>42 584</b>	<b>42 674</b>	<b>3,83%</b>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Banques	113 463	305 860	225 022
Intérêts courus sur dépôt à vue	1 262	1 659	1 561
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<252>	<332>	<312>
Vente titres à encaisser	79 986	4 716	9 543
Achats de titres à régler	-	-	<1 323>
	<b>194 459</b>	<b>311 903</b>	<b>234 491</b>

### 3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	2 507	3 300	2 535
Rémunérations du dépositaire à payer	1 467	1 467	1 500
Rémunérations du gestionnaire à payer	1 074	1 414	1 087
	<b>5 048</b>	<b>6 181</b>	<b>5 122</b>

### 3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	1 655	3 226	6 911
Redevances CMF à Payer	104	114	108
Contribution sociale de solidarité à payer	50	50	200
TCL à payer	24	-	15
Autres (retenue à la source à payer)	128	-	-
	<b>1 961</b>	<b>3 390</b>	<b>7 234</b>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mars 2023 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Montant	<b>1 263 531</b>
Nombre de titres	574
Nombre d'actionnaires	23

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

#### **Rachats effectués**

Montant	<176 102>
Nombre de titres	80
Nombre d'actionnaires sortants	6

#### **Autres mouvements**

Frais de négociation de titres	<811>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<10 914>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	10 963
Régularisations des sommes non distribuables	<332>

#### **Capital au 31 mars 2023\***

Montant	<b>1 086 335</b>
Nombre de titres	494
Nombre d'actionnaires	17

*\*A la date de signature de notre rapport sur les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2023, le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est de 1 109 362 dinars, qui demeure supérieur au capital minimum prévu par l'article 3 du code des OPC.*

### 3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2023 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	2 398	1 587	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation	<298>	<176>	<1 032>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19 590	30 398	-
	<u>21 690</u>	<u>31 809</u>	<u>22 763</u>

## 4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022 au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</u>
Dividendes	-	-	14 991
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>14 991</u>

### 4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022 au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</u>
Intérêts sur BTA	8 053	8 053	32 659
Intérêts sur obligations	407	567	2 036
	<u>8 460</u>	<u>8 620</u>	<u>34 695</u>

#### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023 au</u> <u>31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Intérêts sur dépôt à vue	1 327	1 354	5 601
	<b>1 327</b>	<b>1 354</b>	<b>5 601</b>

#### **4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023 au</u> <u>31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur	2 507	3 300	11 034
Rémunérations du dépositaire	1 467	1 467	5 950
Rémunérations du gestionnaire	1 074	1 414	4 729
	<b>5 048</b>	<b>6 181</b>	<b>21 713</b>

#### **4.5 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2023 au</u> <u>31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 789	1 604	7 776
Redevances CMF	314	397	1 375
Autres retenues	119	76	234
TCL	69	79	194
Contribution sociale de solidarité	50	50	200
	<b>2 341</b>	<b>2 206</b>	<b>9 779</b>

## **5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :**

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

# **UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023**

### ***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Mars 2023 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2023, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 210 450** dinars et un résultat net déficitaire de la période **< 21 128 >** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Mars 2023, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Observation**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,07% de l'actif au 31 mars 2023. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 26 Avril 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

## BILAN

Arrêté au 31/03/2023 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<b><u>ACTIFS</u></b>					
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>967 454,119</b>	<b>1 004 941,763</b>	<b>943 873,083</b>
	a- Actions et droits rattachés		967 454,119	1 004 941,763	943 873,083
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>242 995,760</b>	<b>230 893,607</b>	<b>308 431,715</b>
	a- Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
	b- Disponibilités		242 995,760	230 893,607	308 431,715
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AC 4	<b>Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1 210 449,879</b>	<b>1 235 835,370</b>	<b>1 252 304,798</b>
<b><u>PASSIF</u></b>					
			<b><u>36 336,251</u></b>	<b><u>43 362,851</u></b>	<b><u>33 716,899</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.3</b>	7 309,792	13 881,274	7 714,780
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.4</b>	29 026,459	29 481,577	26 002,119
<b><u>ACTIF NET</u></b>			<b><u>1 174 113,628</u></b>	<b><u>1 192 472,519</u></b>	<b><u>1 218 587,899</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.5</b>	<b>1 184 823,947</b>	<b>1 202 904,146</b>	<b>1 201 509,637</b>
CP 2	<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>3.6</b>	<b><u>-10 710,319</u></b>	<b><u>-10 431,627</u></b>	<b><u>17 078,262</u></b>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice encours		-10 710,319	-10 431,627	17 078,262
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>1 210 449,879</b>	<b>1 235 835,370</b>	<b>1 252 304,798</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.23 au 31.03.23	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
PR 1 <b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	3.1	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>61 988,111</u></b>
Dividendes		0,000	0,000	61 988,111
PR 2 <b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>		<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>61 988,111</u></b>
CH 1 <b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	3.7	<b><u>-4 132,078</u></b>	<b><u>-4 245,349</u></b>	<b><u>-17 508,500</u></b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b><u>-4 132,078</u></b>	<b><u>-4 245,349</u></b>	<b><u>44 479,611</u></b>
CH 2 <b><u>Autres charges</u></b>	3.8	-6 624,840	-6 330,634	-27 170,357
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>-10 756,918</u></b>	<b><u>-10 575,983</u></b>	<b><u>17 309,254</u></b>
PR 4 <b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		46,599	144,356	-230,992
<b>Sommes capitalisables de la période</b>		<b><u>-10 710,319</u></b>	<b><u>-10 431,627</u></b>	<b><u>17 078,262</u></b>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-46,599	-144,356	230,992
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-10 254,114	-10 762,061	3 352,536
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	0,000	13 273,883
<u>Frais de négociation de titres</u>		-116,770	0,000	-3 237,462
<b>Résultat net de la période</b>		<b><u>-21 127,802</u></b>	<b><u>-21 338,044</u></b>	<b><u>30 698,211</u></b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET****Période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 en (DT)**

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01.01.23 au 31.03.23</b>	<b>Période du 01.01.22 au 31.03.22</b>	<b>Période du 01.01.22 au 31.12.22</b>
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>-21 127,802</u></b>	<b><u>-21 338,044</u></b>	<b><u>30 698,211</u></b>
a- Résultat d'exploitation	-10 756,918	-10 575,983	17 309,254
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-10 254,114	-10 762,061	3 352,536
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	13 273,883
d- Frais de négociation de titre	-116,770	0,000	-3 237,462
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-23 346,469</u></b>	<b><u>-33 358,344</u></b>	<b><u>-59 279,219</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
- Capital	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	0,000	0,000	0,000
<b>b- Rachats</b>	<b>23 346,469</b>	<b>33 358,344</b>	<b>59 279,219</b>
- Capital	26 200,000	37 800,000	66 700,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000
-Régularisation des sommes capitalisables	-2 853,531	-4 441,656	-7 420,781
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-44 474,271</b>	<b>-54 696,388</b>	<b>-28 581,008</b>
AN4-Actif Net			
a- En début de période	1 218 587,899	1 247 168,907	1 247 168,907
b- En fin de période	1 174 113,628	1 192 472,519	1 218 587,899
AN5-Nombre d'actions			
a- En début de période	13 536	14 203	14 203
b- En fin de période	13 274	13 825	13 536
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>88,452</b>	<b>86,254</b>	<b>90,025</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>-7,09%</b>	<b>-7,19%</b>	<b>2,53%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2023**

### **Présentation de la société :**

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000, sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-03-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de

réserve à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

### 2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2023 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Code ISIN	Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2023	% l'Actif
	<b>Actions</b>		<b>1 053 181,111</b>	<b>967 454,119</b>	<b>79,93%</b>
TN0001600154	ATTIJARI BANK	2 515	118 042,448	95 600,180	7,90%
TN0007550015	CITY CARS	8 768	98 266,600	100 832,000	8,33%
TN0007670011	DELICE	9 700	142 079,000	120 891,100	9,99%
TN0007570013	EURO CYCLE	5 073	149 344,710	98 400,981	8,13%
TN0007530017	OTH	13 758	153 365,495	101 121,300	8,35%
TN0007740012	SAMI	23 315	69 136,100	67 380,350	5,57%
TN0001100254	SFBT	8 500	105 030,685	113 577,000	9,38%
TN0006560015	SOTUVER	7 747	18 903,672	71 256,906	5,89%
TNF8FC5GRVG9	SOTUVER NG J01012023	1 648	12 417,680	14 255,200	1,18%
TN0007440019	TELNET HOLDING	11 388	87 170,733	81 424,200	6,73%
TN0007270010	TPR	19 950	82 879,138	86 503,200	7,15%
TN0007720014	UNIMED	2 251	16 544,850	16 211,702	1,34%
<b>Total</b>	<b>Total</b>		<b>1 053 181,111</b>	<b>967 454,119</b>	<b>79,93%</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.23 au 31.03.23	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<b>Revenus des Actions</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>61 988,111</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>61 988,111</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2023 à **242 995,760** dinars et s'analyse comme suit :

Libellé	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022	% de l'Actif
Disponibilités	242 995,760	230 893,607	308 431,715	20,07%
<b>Total</b>	<b>242 995,760</b>	<b>230 893,607</b>	<b>308 431,715</b>	<b>20,07%</b>

### 3.3 – Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>7 309,792</b>	<b>13 881,274</b>	<b>7 714,780</b>
	Frais de gestionnaire	1 180,589	1 212,957	1 275,815
	Frais de dépositaire	613,708	1 269,932	644,929
	Frais de distributeurs	5 515,495	11 398,385	5 794,036

### 3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>29 026,459</b>	<b>29 481,577</b>	<b>26 002,119</b>
	Etat, retenue à la source	324,823	0,000	603,505
	Redevance CMF	101,612	102,241	104,082
	Charges à payer sur l'exercice encours	28 600,024	29 379,336	25 294,532

### 3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2022</b>	
* Montant en nominal	1 353 600
* Nombre de titres	13 536
* Nombre d'actionnaires	42
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	26 200
* Nombre de titres rachetés	262
<b>Capital au 31/03/2023</b>	
* Montant en nominal	1 327 400
* Nombre de titres	13 274
* Nombre d'actionnaires	41

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 s'élève à **-44 474,271 dinars**.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/03/2023 est de **13 274** contre **13 536** au 31/12/2022.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b><u>Capital début de période au 31/12/2022</u></b>	<b><u>1 201 509,637</u></b>	<b><u>1 201 509,637</u></b>
<b><u>Souscriptions de la période</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>Rachats de la période</u></b>	<b><u>-26 200,000</u></b>	<b><u>-26 200,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>9 514,310</u></b>	<b><u>-1 196,009</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-10 254,114	-10 254,114
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociation de titres	-116,770	-116,770
- Régularisation des sommes capitalisables	3 293,576	3 293,576
- Résultat de l'exercice antérieur	17 078,262	17 078,262
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	-486,644	-486,644
- Sommes capitalisables		-10 710,319
<b><u>Montant fin de période au 31/03/2023</u></b>	<b><u>1 184 823,947</u></b>	<b><u>1 174 113,628</u></b>

### 3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/03/2023 s'élèvent à - **10 710,319** DT contre **17 078,262** DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Résultat d'exploitation	-10 756,918	-10 575,983	17 309,254
Régularisation du résultat d'exploitation	46,599	144,356	-230,992
<b>Total</b>	<b>-10 710,319</b>	<b>-10 431,627</b>	<b>17 078,262</b>

### 3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.23 au 31.03.23	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>4 132,078</b>	<b>4 245,349</b>	<b>17 508,500</b>
Rémunération du gestionnaire	1 180,592	1 212,958	5 002,436
Rémunération du dépositaire	295,152	303,244	1 250,623
Rémunération des distributeurs	2 656,334	2 729,147	11 255,441

### 3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.01.23 au 31.03.23	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>6 624,840</b>	<b>6 330,634</b>	<b>27 170,357</b>
Redevance CMF	295,152	303,244	1 250,623
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	1 475,319
Abonnement des charges budgétisées	6 329,688	6 027,390	24 444,415

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.23 au 31.03.23	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>6 329,688</b>	<b>6 027,390</b>	<b>24 444,415</b>
Taxes	129,885	86,939	352,584
Frais bancaires	30,807	29,189	118,378
Publication BO CMF	321,732	321,732	1 304,800
Honoraires CAC	1 761,041	1 672,077	6 781,200
Frais AGO et publications	1 033,373	864,725	3 506,941
Jetons de Présence	2 465,753	2 465,753	10 000,000
Alpha mena	587,121	586,997	2 380,600
Autres (*)	-0,024	-0,022	-0,088

(\*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

## 4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

### 4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

#### 4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

#### 4-3 Rémunération des distributeurs :

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023**

***Introduction***

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2023 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2023, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **58 680 030** dinars et un résultat bénéficiaire de la période de **861 650** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2023, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Observation**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 26 avril 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

**BILAN**

Arrêté au 31/03/2023 en (DT)

	<b>Libellé</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
<b><u>ACTIFS</u></b>					
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>44 640 190,324</b>	<b>63 418 783,849</b>	<b>42 546 965,116</b>
	a- Obligations et valeurs assimilées		44 640 190,324	63 418 783,849	42 546 965,116
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>14 039 840,022</b>	<b>2 909 628,927</b>	<b>17 209 073,544</b>
	a- Placements monétaires		7 530 258,688	1 583 306,666	10 199 431,027
	b- Disponibilités		6 509 581,334	1 326 322,261	7 009 642,517
AC 3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AC 4	<b>Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>58 680 030,346</b>	<b>66 328 412,776</b>	<b>59 756 038,660</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			<b><u>270 859,310</u></b>	<b><u>553 701,216</u></b>	<b><u>287 718,964</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.4</b>	234 607,804	525 337,348	241 402,085
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.5</b>	36 251,506	28 363,868	46 316,879
<b><u>ACTIF NET</u></b>			<b><u>58 409 171,036</u></b>	<b><u>65 774 711,560</u></b>	<b><u>59 468 319,696</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.6</b>	<b>54 995 024,798</b>	<b>62 602 639,460</b>	<b>56 807 462,834</b>
CP 2	<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>3.7</b>	<b><u>3 414 146,238</u></b>	<b><u>3 172 072,100</u></b>	<b><u>2 660 856,862</u></b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 575 520,615	2 524 580,140	323,032
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		838 625,623	647 491,960	2 660 533,830
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>58 680 030,346</b>	<b>66 328 412,776</b>	<b>59 756 038,660</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.23 au 31.03.23	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>715 697,142</u>	<u>772 862,257</u>	<u>2 625 274,806</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		715 697,142	772 862,257	2 625 274,806
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>288 708,142</u>	<u>99 830,778</u>	<u>906 408,157</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 004 405,284</u>	<u>872 693,035</u>	<u>3 531 682,963</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-130 815,319</u>	<u>-155 110,960</u>	<u>-573 520,287</u>
- <u>Intérêts des mises en pensions</u>	3.9	<u>0,000</u>	<u>-2 416,884</u>	<u>-2 416,884</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>873 589,965</u>	<u>715 165,191</u>	<u>2 955 745,792</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.10	-21 513,818	-23 673,875	-89 839,510
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>852 076,147</u>	<u>691 491,316</u>	<u>2 865 906,282</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-13 450,524	-43 999,356	-205 372,452
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>838 625,623</u>	<u>647 491,960</u>	<u>2 660 533,830</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		13 450,524	43 999,356	205 372,452
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		9 573,480	9 177,300	65 155,828
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	0,000	13 404,500
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	0,000	0,000
<u>Résultat net de la période</u>		<u>861 649,627</u>	<u>700 668,616</u>	<u>2 944 466,610</u>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.23 au 31.03.23	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>861 649,627</u></b>	<b><u>700 668,616</u></b>	<b><u>2 944 466,610</u></b>
a- Résultat d'exploitation	852 076,147	691 491,316	2 865 906,282
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 573,480	9 177,300	65 155,828
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	13 404,500
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>-2 432 627,103</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-1 920 798,287</u></b>	<b><u>-6 794 622,536</u></b>	<b><u>-12 912 185,291</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>7 966 162,364</b>	<b>16 299 346,409</b>	<b>54 137 114,060</b>
- Capital	7 612 000,000	15 728 100,000	52 671 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-45 744,527	-115 153,019	-360 456,878
- Régularisation des sommes distribuables	399 906,891	686 399,428	1 825 770,938
<b>b- Rachats</b>	<b>9 886 960,651</b>	<b>23 093 968,945</b>	<b>67 049 299,351</b>
- Capital	9 445 000,000	22 264 600,000	65 112 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-56 733,011	-162 722,874	-447 267,079
- Régularisation des sommes distribuables	498 693,662	992 091,819	2 384 466,430
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>-1 059 148,660</u></b>	<b><u>-6 093 953,920</u></b>	<b><u>-12 400 345,784</u></b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>			
a- En début de période	59 468 319,696	71 868 665,480	71 868 665,480
b- En fin de période	58 409 171,036	65 774 711,560	59 468 319,696
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>			
a- En début de période	571 545	695 948	695 948
b- En fin de période	553 215	630 583	571 545
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,581</b>	<b>104,307</b>	<b>104,048</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,98%</b>	<b>4,08%</b>	<b>4,63%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2023**

**PRESENTATION DE LA SOCIETE :**

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/03/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**2.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêts.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.4- Traitement des opérations de pension livrée**

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La

contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2023 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
BTA	(1)	11 305 661,675	51 448 298,929	11 161 556,688
Obligations émises par l'Etat	(2)	21 845 179,187	5 266 493,151	21 451 903,561
Obligations des Sociétés	(3)	11 489 349,462	6 703 991,769	9 933 504,867
<b>Total</b>		<b>44 640 190,324</b>	<b>63 418 783,849</b>	<b>42 546 965,116</b>

#### (1) Bons de trésor assimilable :

Code	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'Actif
<b>BTA</b>			<b>10 605 200,000</b>	<b>11 305 661,675</b>	<b>19,27%</b>
TN0008000366	BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 213 167,068	8,88%
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200,000	1 023 651,455	1,74%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 068 843,152	8,64%

#### (2) Obligations émises par l'Etat :

Code	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'Actif
<b>Obligations Emises par l'Etat</b>			<b>21 000 000,000</b>	<b>21 845 179,187</b>	<b>37,23%</b>
TNVFSFLG1FH4	E,NAT 2022 T4 CC T+2,25%	30 000	3 000 000,000	3 082 199,198	5,25%
TNEFCT8MXYZ3	E,NAT 2022 T4 CC TF 9,6%	30 000	3 000 000,000	3 084 585,206	5,26%
TN4A4WPDZOC	E,NAT T3-22 CAT C 9,6%	50 000	5 000 000,000	5 207 254,794	8,87%
TNIZ090I5G66	E,NAT T3-22 CAT C T+2,4%	50 000	5 000 000,000	5 204 646,838	8,87%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8,8%	12 500	1 250 000,000	1 316 060,274	2,24%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8,9%	3 750	3 750 000,000	3 950 432,877	6,73%

**(3) Obligations des Sociétés :**

Code	LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'Actif
<b>Obligations des Sociétés</b>			<b>11 217 437,000</b>	<b>11 489 349,462</b>	<b>19,58%</b>
TN0003400348	AMENBANK ES2009	30 000	398 700,000	407 415,473	0,69%
TN0003400330	AMENBANK2008(B)	20 000	600 000,000	628 997,260	1,07%
TN0003400405	AMENBANKSUB2010	18 000	359 280,000	372 579,617	0,63%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	1 000 000,000	1 036 383,562	1,77%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10,5 %	13 010	1 301 000,000	1 311 778,695	2,24%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	300 000,000	312 558,904	0,53%
TNCTFWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2,75	3 000	300 000,000	312 344,398	0,53%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	300 000,000	308 424,658	0,53%
TN0001900844	BH 2009CATB	50 000	765 000,000	773 086,783	1,32%
TN0003100674	BNASUB09	23 300	309 657,000	322 814,284	0,55%
TN0007310543	HL 2020-2 10,6%	6 500	390 000,000	402 594,542	0,69%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10,75%	10 000	1 000 000,000	1 001 174,863	1,71%
TN0002102143	TLF 2020 SUB 10,25%	10 000	600 000,000	608 357,260	1,04%
TN0002102150	TLF 2021-1 9,7 %	4 100	328 000,000	352 476,528	0,60%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	1 000 000,000	1 035 506,850	1,76%
TN000390023	UIB2009-1 CAT B	20 000	265 800,000	274 066,744	0,47%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9,25%	20 000	2 000 000,000	2 028 789,041	3,46%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.23 au 31.03.23	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>			
<b>Revenus des obligations</b>			
- Intérêts	581 165,635	190 244,175	1 074 244,333
<b>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</b>			
- Intérêts	134 531,507	582 618,082	1 551 030,473
<b>TOTAL</b>	<b>715 697,142</b>	<b>772 862,257</b>	<b>2 625 274,806</b>

**3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2023 à **14 039 840,022** DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	7 530 258,688	1 583 306,666	10 199 431,027	12,83%
Disponibilités	(2)	6 509 581,334	1 326 322,261	7 009 642,517	11,09%
<b>Total</b>		<b>14 039 840,022</b>	<b>2 909 628,927</b>	<b>17 209 073,544</b>	<b>23,93%</b>

(1) Placements monétaires :

a- Certificats de dépôt :

Code	Emetteur	Taux de Rémunération	durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'Actif
TNT1CEKNAV2	BIAT	9,02%	20 J	28/03/2023	2 490 027,750	2 492 014,236	4,25%
<b>Total placement certificats de dépôt</b>					<b>2 490 027,750</b>	<b>2 492 014,236</b>	<b>4,25%</b>

b- Pensions livrées :

Ligne	durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'Actif
PL A,BANK	33 J	01/03/2023	4 999 432,200	5 038 244,452	8,59%
<b>Total pensions livrées</b>			<b>4 999 432,200</b>	<b>5 038 244,452</b>	<b>8,59%</b>

Disponibilités :

Libellé	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Intérêts courus/DAV (POT)	168 913,216	33 521,071	106 675,128
Avoirs en banque	6 330 065,378	1 292 801,190	6 469 207,389
Sommes à l'encaissement	10 602,740	0,000	433 760,000
<b>Total</b>	<b>6 509 581,334</b>	<b>1 326 322,261</b>	<b>7 009 642,517</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.23 au 31.03.23	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
Intérêts des certificats de dépôt	67 222,081	0,000	344 843,456
Intérêts sur les avoirs bancaires	62 238,088	60 288,123	278 894,739
Intérêts pension livrée	159 247,973	39 542,655	282 669,962
<b>TOTAL</b>	<b>288 708,142</b>	<b>99 830,778</b>	<b>906 408,157</b>

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<b>AC3</b>	<b>Créances d'exploitation</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	Intérêts Emprunts	<b>152 326,650</b>	<b>152 326,650</b>	<b>152 326,650</b>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	<b>3 703</b>	<b>3 703</b>	<b>3 703</b>
	* BATAM	<b>000,000</b>	<b>000,000</b>	<b>000,000</b>
		3 703	3 703	3 703
		000,000	000,000	000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<b>-3 855</b>	<b>-3 855</b>	<b>-3 855</b>
	* BATAM	<b>326,650</b>	<b>326,650</b>	<b>326,650</b>
		-3 855	-3 855	-3 855
		326,650	326,650	326,650

### 3.4 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>234 607,804</b>	<b>525 337,348</b>	<b>241 402,085</b>
	Frais de gestionnaire	29 796,829	35 330,830	31 363,542
	Frais de dépositaire	29 833,936	73 525,428	30 674,716
	Frais des distributeurs	174 977,039	416 481,090	179 363,827

### 3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>36 251,506</b>	<b>28 363,868</b>	<b>46 316,879</b>
	Etat, retenue à la source	10 370,728	0,000	22 276,124
	Redevance CMF	4 954,805	5 879,808	5 071,249
	Charges à payer sur l'exercice encours	20 925,973	22 484,060	18 969,506

### 3.6 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2022</b>	
* Montant en nominal	57 154 500
* Nombre de titres	571 545
* Nombre d'actionnaires	950
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	7 612 000
* Nombre de titres émis	76 120
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	9 445 000
* Nombre de titres rachetés	94 450
<b>Capital au 31/03/2023</b>	
* Montant en nominal	55 321 500
* Nombre de titres	553 215
* Nombre d'actionnaires	982

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 s'élève -1 059 148,660 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/03/2023 est de 553 215 contre 571 545 au 31/12/2022.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b>Capital début de période au 31/12/2022</b>	<b>56 807 462,834</b>	<b>56 807 462,834</b>
<b>Souscriptions de la période</b>	<b>7 612 000,000</b>	<b>7 612 000,000</b>
<b>Rachats de la période</b>	<b>-9 445 000,000</b>	<b>-9 445 000,000</b>
<b>Autres mouvements</b>	<b>20 561,964</b>	<b>3 434 708,202</b>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	9 573,480	9 573,480
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	10 988,484	10 988,484
- Sommes distribuables		3 414 146,238
<b>Montant fin de période au 31/03/2023</b>	<b>54 995 024,798</b>	<b>58 409 171,036</b>

### 3.7 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2023 s'élèvent à **3 414 146,238** DT contre **2 660 856,862** DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Somme distribuables des exercices antérieurs	2 575 520,615	2 524 580,140	323,032
Résultat d'exploitation	852 076,147	691 491,316	2 865 906,282
Régularisation du résultat d'exploitation	-13 450,524	-43 999,356	-205 372,452
<b>Total</b>	<b>3 414 146,238</b>	<b>3 172 072,100</b>	<b>2 660 856,862</b>

### 3.8 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculés conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.01.23 au 31.03.23	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.22 au 31.12.22
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>130 815,319</b>	<b>155 110,960</b>	<b>573 520,287</b>
Rémunération du gestionnaire	29 796,828	35 330,830	130 635,180
Rémunération du dépositaire	14 535,038	17 234,555	63 724,490
Rémunération des distributeurs	86 483,453	102 545,575	379 160,617

### 3.9 - Intérêts des mises en pension :

Le solde de ce poste est de 37 028,932 Dinars au 31/03/2023 pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/2023 contre un solde de 2 416,884 Dinars pour la même période de l'exercice 2022 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions livrées.

### 3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01.01.23 au 31.03.23</b>	<b>Période du 01.01.22 au 31.03.22</b>	<b>Période du 01.01.22 au 31.12.22</b>
<b><u>CH 2 Autres charges</u></b>	<b><u>21 513,818</u></b>	<b><u>23 673,875</u></b>	<b><u>89 839,510</u></b>
Redevance CMF	14 535,038	17 234,555	63 724,490
Abonnement des charges budgétisées	6 978,780	6 439,320	26 115,020

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<b><u>Libellé</u></b>	<b>Période du 01.01.23 au 31.03.23</b>	<b>Période du 01.01.22 au 31.03.22</b>	<b>Période du 01.01.22 au 31.12.22</b>
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b><u>6 978,780</u></b>	<b><u>6 439,320</u></b>	<b><u>26 115,020</u></b>
Taxes	1 779,340	1 919,111	7 783,062
Frais bancaires	38,289	33,542	136,030
Publication BO CMF	346,537	346,537	1 405,400
Honoraires CAC	1 761,041	1 672,077	6 781,200
Frais AGO et publications	1 080,970	988,601	4 009,328
Jetons de Présence	1 972,603	1 479,452	6 000,000

#### **4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :**

##### 4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

##### 4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

##### 4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.